

Séance de la soirée du 28 septembre 2020

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :        **MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, présidente**  
                                      **JEAN HÉBERT, commissaire**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU  
LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LACHENAIE  
(SECTION SUD-OUEST DU SECTEUR NORD)**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 28 septembre 2020 à 20 h 15

Par visioconférence

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DE DE LA SOIRÉE DU 28 SEPTEMBRE 2020

<b>MOT DE LA PRÉSIDENTE</b> .....	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	11
<b>PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET</b>	
MM. JEAN-MARC VIAU, ANDRÉ CHULAK ET M <sup>me</sup> MICHÈLE-ODILE GEOFFROY.....	14
<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>	
M. KAREL MÉNARD.....	21, 43, 66
<b>PRÉSENTATION DE RECYC-QUÉBEC</b>	
M. FRANCIS VERMETTE.....	36
<b>PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL</b>	
M <sup>me</sup> CÉLINE REMILI.....	39
<b>MOT DE LA FIN</b> .....	77

**SÉANCE AJOURNÉE AU 29 SEPTEMBRE 2020, À 13 H 30**

---

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### LA PRÉSIDENTE :

Alors, mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie, section sud-ouest du secteur nord.

D'abord et avant tout, merci beaucoup pour votre patience; des problèmes techniques à l'échelle de l'Amérique du Nord ont été connus au cours de la dernière heure, et donc, suite à des difficultés de connexion, nous avons dû retarder le début de cette audience. Donc, nous vous remercions de votre patience.

Pour un bon déroulement des séances, je vous demanderais de mettre vos appareils électroniques et vos téléphones cellulaires en sourdine. Merci.

Alors, mon nom est Marie-Hélène Gauthier, et j'ai été désignée pour présider cette commission d'enquête, qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charette. À ce titre, je coordonne les travaux de la commission et préside les séances publiques, en collaboration avec mon collègue, le commissaire, monsieur Jean Hébert.

Tout d'abord, une consigne importante. Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous a demandé d'adapter nos pratiques afin de tenir nos consultations publiques en tout respect des consignes émises par la Santé publique. Compte tenu du contexte actuel entourant la COVID-19 et des mesures particulières qui s'appliquent, nous avons pris la décision de tenir nos séances uniquement en mode numérique.

Pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet à la commission pendant les séances publiques, je vous invite à le faire dès maintenant en vous inscrivant dans notre site Web ou par téléphone au 1-800-463-4732, poste 6. Nous vous invitons à suivre les consignes transmises dans le message d'accueil. Un membre de l'équipe du BAPE donnera suite et communiquera avec vous pour confirmer certains détails et vous transmettre des informations sur votre intervention devant la commission.

De plus, depuis le 16 septembre et jusqu'à la fin des séances publiques de la première partie, il vous est également possible de faire parvenir vos questions par écrit à la commission. Celle-ci en prendra connaissance et pourra les intégrer à son propre questionnement, au besoin. Un formulaire à cet effet est disponible dans le site Web du BAPE.

Pour assurer des échanges ordonnés, les questions soumises en séance et les réponses me sont adressées, et en fonction du sujet, je les soumettrai aux personnes concernées. Il est possible que mon collègue et moi intervenions également pour poser des questions en cours d'audience.

Notez que deux questions par intervention sont prévues, sans préambule, afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'intervenir. Si le temps le permet, une réinscription au registre sera possible, en fonction d'un nombre maximum de personnes pouvant intervenir à chaque séance. Notez que la limite du nombre d'inscriptions au registre ce soir a été établie à 15 personnes, et une seule inscription par personne par séance est possible. Les personnes seront appelées selon l'ordre d'inscription au registre, et la commission ajustera ses règles selon l'affluence et le nombre d'inscriptions. Si, pour une raison ou une autre, nous éprouvons une difficulté technique lors de l'intervention d'un participant, je passerai alors la parole au prochain participant, le temps de régler la situation avec l'équipe informatique, nous reviendrons ensuite à cette personne, donc vous ne perdrez pas votre tour.

Les inscriptions au registre se feront séance par séance. Cependant, je tiens à souligner que si vous n'avez pas été appelé à intervenir lors d'une séance, vous aurez la priorité pour poser votre question lors de la séance suivante.

La commission remercie les personnes qui ont répondu à la consultation en ligne, qui a eu lieu du 2 au 14 septembre 2020. À partir de son analyse et des résultats de cette consultation, la commission a décidé d'orienter les travaux de cette première partie en fonction de certains thèmes. La liste des thèmes est non exclusive et établie de façon à assigner les bonnes personnes au bon moment pour répondre du mieux possible aux questions du public et de la commission. Si d'autres thèmes devaient être abordés, la commission les traitera en fonction de la disponibilité des ressources.

Le thème de la séance de ce soir est : la justification des besoins d'enfouissement du projet. Les autres thèmes des séances... des autres séances seront -- donc demain, à compter de 13 h 30 -- les émissions de gaz à effet de serre et les changements climatiques en lien avec le projet, les effets sur la santé en lien avec la qualité de l'air et de l'eau; et, à compter de 19 h, le 29 septembre : la gestion et l'exploitation du projet -- odeurs, bruit émis, circulation, et caetera -- et l'intégration du projet dans son milieu d'insertion et la fermeture du site.

Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre le 18 août dernier. Cette lettre s'adresse au président du BAPE, monsieur Philippe Bourke :

*« Monsieur le président, je vous informe que l'étude d'impact concernant le projet d'exploitation de la section sud-ouest du secteur nord du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la Ville de Terrebonne, secteur Lachenaie, a été jugée recevable conformément aux dispositions de l'article 31.3.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement.*

*En ma qualité de ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et en vertu des pouvoirs que me confère le sixième alinéa de l'article 31.3.5 de la Loi, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet d'exploitation de la section sud-ouest du secteur nord du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la Ville de Terrebonne, secteur Lachenaie, par Complexe Enviro Connexions limitée, et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.*

*En effet, les enjeux que soulève le projet, notamment sur les impacts relatifs aux nuisances liées aux odeurs et aux bruits pour la population environnante, les émissions de gaz à effet de serre et à la justification... »*

Excusez-moi, il y a des micros qui sont ouverts; s'il vous plaît, fermez vos micros. Merci.

Alors, je reprends :

*« En effet, les enjeux que soulève le projet, notamment sur les impacts relatifs aux nuisances liées aux odeurs et aux bruits pour la population environnante, aux émissions de gaz à effet de serre et à la justification du besoin d'enfouissement, justifient la tenue d'une audience publique sans que l'initiateur n'ait à entreprendre la période d'information publique.*

*Le mandat du BAPE commencera le 28 septembre 2020. Considérant la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures particulières applicables, j'invite le BAPE à mettre en oeuvre les adaptations qu'il jugera nécessaires à ses pratiques pour cette étape, afin de respecter ces mesures.*

*Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs. »*

Et c'est signé : *« Monsieur Benoit Charette, ministre. »*

Je désire préciser qu'une commission d'enquête doit s'en tenir à l'objet de son mandat, et que ni elle ni le BAPE ne peuvent en élargir la portée. Ainsi, le mandat d'enquête confié au BAPE porte sur l'agrandissement du LET de Lachenaie, et non sur la gestion des matières résiduelles dans la grande région de Montréal. Pour évaluer la justification du projet, la commission pourra toutefois s'enquérir auprès des organismes responsables des prévisions à court et à long termes des quantités de matières résiduelles qui seraient à enfouir selon les plans de gestion des matières résiduelles des MRC et des villes ayant le même statut, ou encore de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Je vous rappelle également qu'une commission n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Son mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

Par ailleurs, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

De plus, la commission examine dans une perspective de développement durable le projet soumis, en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs, qui englobe les aspects écologiques, *socials* et économiques.

Dans le cadre de la Loi sur le développement durable, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des 16 principes de la Loi, afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leurs démarches d'analyse. Par ailleurs, l'article 6.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement accorde aux commissaires mandatés pour mener la présente enquête les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête.

En outre, mon collègue et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ainsi, la commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière. C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitude méprisante.

Le BAPE a élaboré à cet égard des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE. Ces règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve donc le droit d'interrompre des propos qui ne respecteraient pas ces règles. Respecter ces règles permet un dialogue serein et constructif, et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques. À partir de ces deux analyses, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres, qui rendra une décision sur le projet.

Cette commission d'enquête et d'audience publique effectue l'examen public du projet, de manière à satisfaire aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec.

Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à consulter les sites Web du BAPE et/ou du ministère de l'Environnement et de la Lutte sur les changements climatiques.

Le mandat de la commission d'enquête débute ce soir, le 28 septembre, et sera d'une portée maximale de quatre mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 27 janvier 2021.

Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée, selon nos règles de procédure. Je présenterai la commission et l'équipe qui l'assistera, l'initiateur du projet et les personnes-ressources invitées. Nous ferons ensuite le tour de la documentation déposée, puis j'inviterai le porte-parole de l'initiateur du projet à décrire les grandes lignes de son projet. Une pause d'environ quinze minutes suivra sa présentation -- nous allons la réduire à dix minutes. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

L'audience publique est divisée en deux parties. La première partie débute ce soir. L'objectif de cette première partie est de compléter l'information sur le projet. Elle donne la possibilité à la commission, ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent, de poser des questions et d'obtenir des réponses de l'initiateur du projet, ainsi que des compléments d'information et des réponses de la part des personnes-ressources. Les personnes-ressources sont des ministères ou des organismes que la commission a identifiés comme étant susceptibles de recevoir des questions du public ou de la commission.

La première partie permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets, pour participer -- pour permettre aux participants, pardon, de se forger une opinion éclairée pour la deuxième partie.

Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures, afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement. Ils deviendront accessibles dans le site Web du BAPE.

La première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants ou leurs réactions à une réponse donnée par l'initiateur du projet ou une personne-ressource, mais bien les questions qu'ils désirent poser. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais que nous voulons plutôt l'entendre à la deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire à compter du 3 novembre prochain.

C'est à l'occasion de cette deuxième partie que les citoyens pourront exprimer leur position sur le projet. Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent préalablement transmettre le formulaire d'avis d'intention disponible dans le site Web du BAPE. Je vous demande d'ailleurs de remplir ce formulaire le plus tôt possible, afin de nous signifier votre intention de présenter un mémoire ou une opinion verbale. Cela facilitera la planification de la deuxième partie de l'audience publique. Je vous invite à nous le faire savoir au plus tard le 13 octobre, à 16 h.

De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires une semaine avant le début de la deuxième partie de l'audience publique, soit au plus tard le 27 octobre, à midi, en utilisant le formulaire « Dépôt de mémoire » disponible dans le site Web du BAPE.

Au moment de la présentation de votre mémoire, nous pourrions échanger avec vous afin de bien comprendre votre position, le cas échéant. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission d'enquête sans le présenter, ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position sur le projet. Ainsi, il y a trois manières de s'exprimer dans le cadre des travaux : déposer un mémoire sans présentation, déposer un mémoire avec présentation, ou faire une présentation verbale, sans déposer un mémoire.

La tenue de cette deuxième partie... Oui. La tenue de cette deuxième partie se fera probablement par visioconférence, nous vous le confirmerons un peu plus tard, au courant de l'audience.

Après les séances de l'audience publique, la commission pourrait soumettre des questions par écrit à l'initiateur du projet et aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son examen du projet et son analyse. La commission compte recevoir les réponses dans un délai de 48 heures. Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics dans le site Web du BAPE.

Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré, et les transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Aussi, la webdiffusion vidéo des séances publiques sur le site Web sera disponible en différé.

Mentionnons également que le BAPE a une page Facebook pour mieux informer le public intéressé à ses travaux. Cette page vise à informer le public des différentes étapes franchies par nos commissions en cours, à partager de l'information liée au BAPE, et aussi à recevoir vos commentaires concernant l'organisme public dans son ensemble. Toutefois, les commentaires spécifiques concernant les travaux liés au présent mandat du BAPE ne seront pas considérés sur cette page Facebook. Vos préoccupations et vos opinions sont importantes, et pour que la commission les considère, vous devez vous rendre sur notre site Web et suivre les indications pour communiquer avec la commission.

Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première partie de l'audience publique. Comme mentionné plus tôt, le registre est ouvert, l'inscription pour les questions se fait dans le site Web du BAPE ou par téléphone, au 1-800-463-4732, poste 6. Vous pouvez donc dès maintenant vous inscrire pour soumettre vos questions à la commission en direct. Je vous précise que deux questions seront admises par intervention, sans sous-question; cette règle permettra au plus grand nombre possible d'intervenants -- de participants d'intervenir.

Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il est possible que la question -- il est possible que je soumette la question à une autre personne, en plus de la personne initialement interpellée. Pour les questions posées par mon collègue, monsieur Hébert, les porte-paroles sont invités à lui répondre directement.

Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Vous comprendrez qu'il ne sera également pas permis de commenter la réponse obtenue. Par ailleurs, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants de l'initiateur du projet, pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée de cette question. Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures, afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement.

Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention « confidentiel ». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public. Nous rendons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera, elle, rendue publique. Si le document rendu non public est toutefois considéré par la commission comme nécessaire à ses travaux, elle en conservera une copie pendant la durée de son mandat. Les personnes concernées bénéficieront d'un délai avant la diffusion publique d'un document, pour réagir à la décision de la commission.

Le participant qui désire donner une information ou déposer un document, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice de la commission, madame Annie St-Gelais, qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

Je souligne que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la question de nos services. Nous vous invitons à remplir le questionnaire disponible sur notre site Web.

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. Les analystes, mesdames Karine Jean et Marie-Pier Denis; la conseillère en communication, madame Sophie-Anne Tremblay, et la coordonnatrice, madame Annie St-Gelais. Mesdames Isabelle Goyette et Véronique Sangin-Gagnon assurent le travail de sténotypie à distance, alors que messieurs Pierre Dufour et Raphael Sioui, du BAPE, sont chargés de la webdiffusion des séances.

J'invite maintenant le représentant de l'initiateur du projet à présenter son équipe.

Alors, monsieur Viau?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui?

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, si vous pouvez nous présenter les membres de votre équipe, s'il vous plaît.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui. Notre équipe, avec moi, j'ai Michèle-Odile Geoffroy, qui est responsable des... de la conformité environnementale, et monsieur André Chulak, qui est responsable des communications et des relations avec la communauté.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Maintenant, si nous pouvons passer aux personnes-ressources. Alors, je débuterais par la Communauté métropolitaine de Montréal -- on y va par ordre alphabétique -- alors la Communauté métropolitaine de Montréal?

**Mme CÉLINE REMILI :**

Oui, bonsoir, Madame la présidente, Céline Remili, conseillère en recherche environnement, responsable du dossier de la gestion des matières résiduelles.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie. Bonsoir.

Du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques?

**Mme MIREILLE DION :**

Oui, bonjour, Mireille Dion, je suis la chargée de projet pour la Direction générale des évaluations environnementales et stratégiques. Je suis accompagnée ici avec Jean-Philippe Naud, qui est porte-parole également avec moi, puis j'ai d'autres experts avec moi, je ne sais pas si je les nomme puis on...

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, s'il vous plaît.

**Mme MIREILLE DION :**

Michel Bourret, de la Direction des matières résiduelles.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Vous avez également monsieur Thibaudeau?

**Mme MIREILLE DION :**

J'ai d'autres personnes, oui, analystes avec moi au dossier : Vincent Chouinard-Thibaudeau...

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**Mme MIREILLE DION :**

... Direction de l'expertise climatique, madame Sophie Daigneault, qui est au Centre de contrôle environnemental, monsieur Cédric Brault... Vo, pardon, à la Direction régionale, monsieur Julien Hotton, à la Direction adjointe des politiques -- pardon, je ne connais pas le nom de la direction, il aura peut-être la chance de se présenter puis de se nommer -- monsieur Martin Villeneuve, avec la Direction des eaux usées, Marie Dussault, également à la Direction des matières résiduelles; ce soir, qui n'est pas avec nous mais qui sera là, présente, demain, Marie-Pier Brault, de la Direction de la qualité du climat et de l'air.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien. Je vous remercie.

Ministère de la Santé et des Services sociaux?

**Mme LOUISE LAJOIE :**

Oui, bonjour, Louise Lajoie, je suis à la Direction de santé publique de Lanaudière, comme médecin-conseil en santé publique, santé environnementale, et j'aurai avec moi monsieur Santi

Sananikone, qui est dans la même équipe comme personne-ressource pour les problèmes de santé environnementale, les signalements, et madame Louise Lemire, qui est à la... l'évaluation, recherche pour toutes les informations de portrait de santé.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. La MRC Les Moulins.

**Mme CHANTAL LALIBERTÉ :**

Oui, bonjour, Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement du territoire pour la MRC Les Moulins.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Recyc-Québec.

**M. FRANCIS VERMETTE :**

Oui, bonsoir, Francis Vermette, directeur aux opérations pour ce qui concerne la collecte sélective des matières organiques, les résidus de construction, la réalisation des études des matières organiques.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. La Ville de Repentigny.

**M. GHISLAIN BÉLANGER :**

Ghislain Bélanger, directeur adjoint au Service de l'urbanisme et du développement durable.

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez d'autres personnes avec vous?

**M. GHISLAIN BÉLANGER :**

Non, je suis seul.

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous êtes seul? Maintenant, la Ville de Terrebonne.

**Mme GENEVIÈVE RIVARD :**

Bonjour, Geneviève Rivard, je suis coordonnatrice à la gestion des matières résiduelles pour la Ville de Terrebonne.

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous êtes accompagnée ce soir, madame Rivard?

**Mme GENEVIÈVE RIVARD :**

Oui, je suis accompagnée de mon collègue, Patrick Bourassa, qui peut se présenter. Donc, Patrick Bourassa est au niveau de la circulation à la Direction génie environnement.

**LA PRÉSIDENTE :**

Hum hum.

**Mme GENEVIÈVE RIVARD :**

Il y a également Marie-Josée Chicoine, qui est directrice par intérim de la Direction d'urbanisme durable. Et je pense que c'est complet. Il y a possiblement également Nadine Lussier, qui est directrice des communications, avec nous.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Bien, merci beaucoup.

Maintenant, nous avons invité sept expertises par écrit, alors on a Environnement et Changement climatique Canada; ministère des Affaires municipales et de l'Habitation; ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec; ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs; ministère des Transports du Québec; la MRC de L'Assomption; la Ville de Charlemagne et la Ville de Mascouche.

---

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, juste avant de présenter, monsieur Viau, la présentation de l'initiateur, j'aimerais juste faire le tour de certains ministères qui avaient des documents à déposer, si vous pourriez peut-être nous nommer les documents que vous avez déposés.

Alors, si je commençais par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, madame Dion, nous vous avons demandé, lors de la rencontre préparatoire, de déposer certains documents, est-ce que vous pouvez nous dire ce qu'il en est?

**Mme MIREILLE DION :**

Pour les documents qui avaient été demandés, c'était des documents, je crois, qui étaient disponibles sur le Net, c'était une politique pour les... je crois que ça avait été communiqué avec monsieur Vermette, que les renseignements étaient disponibles sur le Web. On avait aussi une présentation à faire, puis c'est monsieur Chouinard-Thibaudeau qui était responsable.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Donc, est-ce que vous allez... Donc, s'il est disponible, donc vous avez communiqué, c'est juste, des fois, c'est intéressant pour la commission d'avoir des cotes, là, pour pouvoir citer dans son rapport. Donc, juste faire le lien avec madame St-Gelais...

**Mme MIREILLE DION :**

Pas de problème.

**LA PRÉSIDENTE :**

... pour ce document-là. Je vous remercie, madame Dion.

Je vais ensuite aller à Recyc-Québec.

**M. FRANCIS VERMETTE :**

Oui. On nous avait demandé...

**LA PRÉSIDENTE :**

Si vous pouvez vous nommer, s'il vous plaît, donc vous...

**M. FRANCIS VERMETTE :**

Francis Vermette.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, merci monsieur Vermette. Oui?

**M. FRANCIS VERMETTE :**

On nous avait demandé le bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec, qui est sur notre site Internet; le lien a été communiqué à madame St-Gelais.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.

Maintenant, la Communauté métropolitaine de Montréal. Si vous pouvez vous nommer.

**Mme CÉLINE REMILI :**

Oui, Céline Remili, pour la Communauté métropolitaine de Montréal. Les documents demandés ont été envoyés à madame St-Gelais et ont été déposés également.

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous pouvez les nommer, s'il vous plaît?

**Mme CÉLINE REMILI :**

Donc, il y a le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, les modifications du plan qui ont été déposées, ainsi que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.

Maintenant, je vais aller à la MRC de L'Assomption. Si vous pouvez vous nommer, s'il vous plaît.

On ne les a pas avec nous? Non? O.K.

Alors, MRC Les Moulins?

**Mme CHANTAL LALIBERTÉ :**

Oui, bonjour. Alors, Chantal Laliberté. Vous aviez demandé, entre autres, le schéma d'aménagement de la MRC, donc c'est un document qui était très très très volumineux, et l'hyperlien a été transmis à madame St-Gelais.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie beaucoup.

**Mme CHANTAL LALIBERTÉ :**

Ça fait plaisir.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors... Merci.

Alors, monsieur Viau, la parole est à vous pour une présentation de 20 minutes.

---

**PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET  
MM. JEAN-MARC VIAU, ANDRÉ CHULAK ET Mme MICHÈLE-ODILE GEOFFROY**

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui. Bonjour, je me présente, Jean-Marc Viau, directeur général du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie. Avec moi, il y a André Chulak, qui est responsable des communications et les relations avec la communauté, et Michèle-Odile Geoffroy, responsable de la conformité environnementale. Nous sommes fiers de vous présenter notre projet, qui est la continuité de nos opérations.

La présentation consistera à décrire qui on est, quel est notre projet -- qui est la poursuite de l'exploitation actuelle -- et pourquoi on doit le faire, quelles en seront les répercussions, les coûts qui y sont associés et, enfin, nous terminerons avec son échéancier.

Donc, Complexe Enviro Connexions, c'est une filiale de Waste Connections of Canada, dont la maison mère est à Toronto. Complexe Enviro Connexions exploite le seul lieu d'enfouissement

technique du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, la CMM. Nous sommes une équipe de gestionnaires expérimentés, comptant plus de 50 employés.

Notre projet, c'est une continuité de l'exploitation du site depuis la dernière étude d'impact de 2007, qui va inclure les implantations des nouvelles technologies ainsi que le renforcement des mesures d'atténuation.

Donc, cette figure-ci présente l'ensemble de notre site, avec les limites de la zone tampon qui sont présentées ici, en rouge. En jaune, on présente les zones complétées et fermées qui ont été en opération de 1968 à 2004, et pour le secteur nord, exploité dans -- en orange, de 2004 à 2009; en bleu, la surface de 2009 à aujourd'hui; et, enfin, en vert, c'est la superficie du projet pour lequel on est ici, qui représente 15.6 % du secteur nord.

Au niveau de la justification du projet, nous sommes le seul lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la CMM, ceci parmi les six lieux d'enfouissement technique qui la desservent. On peut voir en jaune la limite du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, et l'étoile en rouge, au coin supérieur droit, est la localisation du site de Lachenaie. De plus, dans son Plan de gestion des matières résiduelles, le PGMR de 2015-2020, la CMM a statué qu'elle avait besoin de la capacité de tous ces sites, incluant notre projet.

Donc ici, cette figure tirée du PGMR de la CMM indique la nécessité de notre projet afin de répondre à ses besoins. La première section des bandes verticales représente les besoins essentiels à combler par notre projet, et la non-réalisation du projet résulterait d'un déficit de la capacité d'enfouissement de la CMM.

André va vous présenter les pratiques d'opération qui seront maintenues dans notre projet.

**M. ANDRÉ CHULAK :**

Merci, Jean-Marc. Notre suivi environnemental éprouvé des eaux, de l'air et du sol se poursuivra tout au long du projet; de même, nos responsabilités post-fermeture seront maintenues; gestion des biogaz et des eaux de lixiviation, ainsi que le maintien de l'intégrité du recouvrement du lieu.

Au niveau de l'assurance qualité et surveillance en temps réel, pour le projet, le contrôle de l'assurance qualité de haute performance lors de la conception des cellules d'enfouissement, de même que lors des opérations quotidiennes, sera maintenu. Des dispositifs de suivi en continu sont en place pour suivre les différentes efficacités des systèmes et avertir en temps réel les opérateurs attitrés. Par exemple, au traitement d'eau, nous avons une lecture en continu de la surveillance du débit du rejet, ce qui permet, au besoin, des ajustements rapides.

Nous sommes et resterons à la fine pointe de la technologie. Le captage et la valorisation des biogaz provenant des matières résiduelles et organiques -- le bac brun -- convertis en gaz naturel renouvelable. Nous possédons un système de collecte et de traitement performant des eaux de lixiviation. La gestion proactive et l'atténuation des odeurs, avec l'ajout de l'usine de désulfuration qui, de plus, génère un produit valorisable en agriculture. Également, l'utilisation améliorée du neutralisant d'odeur.

Ce graphique présente le nombre de plaintes annuelles compilées depuis 2008. Il s'avère un des indicateurs de l'efficacité des mesures que nous avons mises en place pour les odeurs : de plus de 200 signalements en 2008 à une dizaine ou moins par année. Le suivi par le comité citoyen la Patrouille environnementale confirme cette tendance. Bien entendu, l'objectif visé est de n'avoir aucune plainte. Chaque commentaire et plainte reçu est traité avec considération. Nos efforts à réduire les inconvénients ne s'arrêteront pas là. Pour le bruit, le suivi annuel du climat sonore nous a permis de modifier nos façons de faire et pratiquement éliminer cet inconvénient depuis dix ans.

Les goélands. L'efficacité du contrôle soutenu assuré par nos spécialistes permet d'éviter la fréquentation du site par les goélands.

En continuant dans le thème des bonnes pratiques, Michèle-Odile vous présentera les démarches entreprises avec la communauté dans le but de bonifier notre projet.

**Mme MICHÈLE-ODILE GEOFFROY :**

Merci André. Quand on a structuré notre étude d'impact, on a voulu aller sonder le pouls de la population et lui demander si elle avait des préoccupations particulières ou des idées qui nous permettraient de bonifier notre projet. 12 000 foyers ont donc reçu par la poste un dépliant informatif leur expliquant le projet et sa portée. Après ça, on a organisé des rencontres ciblées avec les parties prenantes de notre milieu : des citoyens, des regroupements citoyens, des groupes environnementaux, des intervenants municipaux. On a fait une refonte de notre site Web et on a créé une section entièrement dédiée au projet, qui est régulièrement mise à jour, au fur et à mesure que des nouvelles étapes sont franchies. On en a profité pour rajouter un outil de communication qui permet aux citoyens d'avoir un lien direct avec nous -- un formulaire de gestion des odeurs -- ce qui nous permet d'apporter une rétroaction rapide et efficace.

Donc, le tableau à l'écran montre les consultations des parties prenantes qu'on a menées, le nombre de participants à chaque rencontre. Donc, évidemment, le comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique a été rencontré en premier lieu, ensuite de ça, on a eu des soirées d'échanges avec les résidents de Terrebonne et Repentigny, le Comité des Citoyens de la Presqu'île, le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière, la Communauté métropolitaine de Montréal et d'autres MRC et intervenants municipaux.

Donc, qu'est-ce qui est ressorti de ces rencontres-là, c'est qu'il n'y a pas de résistance sur le projet ou de contraintes économiques, sociales ou environnementales dont on a dû tenir compte dans la planification de notre projet. Comme on s'y attendait, les préoccupations principales ont trait à la gestion des odeurs et aux risques potentiels pour la santé. Par ailleurs, certains intervenants socioéconomiques de notre milieu ont vu des avantages à notre projet pour les commerces et industries régionaux, notamment diminuer l'empreinte écologique liée au transport des matières résiduelles et réduire le coût de gestion de leurs matières résiduelles.

Je vais laisser le micro maintenant à Jean-Marc, qui va présenter les principales répercussions que pourrait avoir le projet sur l'environnement et les communautés avoisinantes.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Merci Michèle.

Je vais vous présenter le tableau qui illustre la grille d'évaluation globale des impacts. Ils sont tous sur le même format. En premier, on va vous présenter l'élément en question, et ensuite la situation actuelle, et enfin les mesures d'atténuation et de suivi prévues vont être énumérées. Je vais me concentrer sur les éléments qui ont été soulevés au cours de nos consultations avec le milieu, soit les odeurs et la santé. Les autres tableaux ont été ajoutés à titre indicatif seulement. Par exemple, ici, nous présentons les impacts sur l'eau. La situation actuelle est qu'il n'y a aucun rejet de lixiviat dans le réseau hydrographique, ainsi qu'il n'y a aucun impact sur les eaux souterraines. Comme mesures de suivi environnemental, bien, nous poursuivons nos pratiques actuelles.

Ici, au tableau des évaluations des impacts sur la faune et la flore, actuellement, sur le site à l'étude, il n'y a aucun milieu humide, il n'y a aucune espèce faunique à statut particulier n'a été répertoriée. Il y aura, entre autres, un reboisement d'environ 500 arbres pour compenser la perte d'habitats, soit environ une superficie de 1.19 hectare.

Ici, c'est le tableau d'évaluation des impacts sur le bruit provenant de l'aménagement et de l'exploitation du site ainsi que de la circulation. La situation actuelle est qu'il n'y a eu aucune plainte liée au bruit depuis les dix dernières années et que les relevés sonores annuels sont toujours conformes. Pour les mesures d'atténuation et de suivi environnemental, bien, nos équipements lourds sont équipés d'alarmes de recul à bruit blanc, donc c'est un bruit qui va beaucoup moins loin, et la vitesse au lieu d'enfouissement technique sera limitée à 30 kilomètres/heure.

Au niveau des gaz à effet de serre, nous sommes fiers d'avoir réduit de 81 % nos émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2013. Et, en plus, si le projet ne se réalise pas, il va falloir rediriger des camions de matières résiduelles encore beaucoup plus loin, soit vers les autres sites à l'extérieur du territoire de la CMM, ce qui augmente de 10 % les gaz à effet de serre du bilan québécois liés au

transport des matières résiduelles. Pour les mesures d'atténuation, nous garderons la gestion efficace de notre réseau de captage de biogaz.

Au niveau des risques pour la santé humaine de la population résidant en périphérie du lieu d'enfouissement technique, la situation observée actuellement ne présente aucun indicateur qu'il y a une quelconque problématique de santé dans la zone d'étude par rapport au reste de la région. Par exemple, il n'y a pas plus de cas d'asthme dans la zone d'étude que dans la région. L'étude de risque de la santé, qui a été réalisée dans le cadre de l'étude d'impact, montre que le projet ne nécessite aucun risque -- ne présente aucun risque significatif pour la santé de la population qui fréquente la zone d'étude. Donc, les mesures d'atténuation en place seront maintenues, entre autres l'abattage de poussière, le soutirage du biogaz, le contrôle des goélands, et caetera.

De plus, l'étude d'impact environnemental, on a regardé les émissions atmosphériques liées à notre projet qui auraient une possible incidence sur la qualité de vie de la population locale. La situation actuelle est que nous observons une diminution du sulfure d'hydrogène dans le biogaz, suite à l'arrêt des réceptions des fins de CRD -- ça, c'est les rejets des centres de tri des matières de construction et démolition. Ces derniers contenaient du gypse qui cause la production de sulfure d'hydrogène. Les composés organiques volatils dans l'air ambiant sont tous sous la norme applicable. Les mesures d'atténuation et de suivi environnemental seront maintenues, telles que : l'application d'abat-poussières, le contrôle de la vitesse dans l'objectif de réduire les particules, l'entretien des équipements pour minimiser les émissions, maintien du réseau de surveillance et de migration des biogaz, l'ajout de procédés de désulfuration, et nous continuerons les mesures en continu de sulfure d'hydrogène et les relevés à tous les 12 jours des composés organiques volatils.

En ce qui concerne les odeurs, ici, liées au projet, qui pourraient affecter -- affecter la qualité de vie de la population locale, on sait déjà que nos opérations actuelles occasionnent certains épisodes d'odeurs. Par ailleurs, la modification du design d'origine a permis au projet sud-ouest de s'éloigner du secteur concerné, donc les épisodes d'odeurs sont appelés à diminuer. Comme mesures d'atténuation, nous continuerons à réduire au maximum l'aire de dépôt des matières résiduelles, le programme de contrôle des inconvénients associés aux odeurs sera maintenu, comme la gestion efficace des biogaz, l'utilisation des rampes d'aspersion, mobiles et fixes, du neutralisant d'odeurs, ainsi que la neutralisation des chargements odorants. En plus, nous améliorons le dialogue ouvert avec la communauté, avec l'ajout du formulaire en ligne sur notre site Internet, la ligne téléphonique dédiée pour une rétroaction rapide. En plus, nous avons en place divers comités, comme le comité de vigilance, le comité des odeurs, le comité interne de la Patrouille environnementale, qui nous permet de garder la communication ouverte avec la communauté.

Donc, en résumé, le sommaire des impacts potentiels est présenté comme suit : pour la qualité de l'eau de surface et souterraine ainsi que la santé, le niveau attribué a été évalué à négligeable; pour la qualité de l'habitat naturel, de la circulation, du bruit et des goélands, l'appréciation va de négligeable

à mineure; et pour la qualité de l'air concernant les émissions atmosphériques de GES et des odeurs, l'appréciation va de négligeable à moyen.

En passant, il est important de mentionner que les modèles utilisés pour évaluer les impacts se basent sur des situations « pire cas ». En gros, c'est basé sur des émissions maximales, échelonnées sur 365 jours par année, 24 heures sur 24. C'est comme évaluer la circulation routière, basée sur l'heure de pointe qui serait reproduite 24 heures sur 24 pendant toutes les journées de l'année. Dans la réalité, cette situation ne se présente pas; nous ne sommes pas en opération la nuit et le dimanche, par exemple. Dernier point, dans le cas des GES, la non-réalisation du projet entraîne un impact majeur en déviant les tonnes vers les sites à l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal, ce qui engendre plus de transport.

Pour les avantages, les bénéfices du projet : notre projet est intégré et il est nécessaire au PGMR de la CMM. Nous offrons un service essentiel aux citoyens. Notre site a une localisation idéale, il est le seul, justement, sur le territoire de la CMM, et possède des conditions géologiques exceptionnelles, avec sa couche d'argile étanche.

Au niveau des retombées *environnementaux*, si le projet ne se fait pas, comme je l'ai dit tout à l'heure, il y aurait une augmentation de 10 % des gaz à effet de serre du bilan des GES québécois liés au transport de matières résiduelles. Au niveau des retombées économiques, les études préparatoires ont déjà coûté au-delà de 2.5 millions, et nous prévoyons un déboursé annuel d'environ 17 millions, dont 1.5 million sont versés annuellement à la Ville de Terrebonne.

Donc, CEC est un complexe environnemental qui a comme projet connexe la production de gaz naturel renouvelable, avec notre usine de transformation qui a été mise en fonction en 2014, ce qui a permis de valoriser le biogaz des matières résiduelles enfouies du bac brun, ce qui va permettre d'éviter 1,3 million de tonnes de gaz à effet de serre sur dix années.

En plus, il y a l'implantation de l'usine de désulfuration, qui a permis de réduire les émissions de produits soufrés, et l'implantation d'un second oxydateur thermique régénératif, le BIOTOX -- qui est une technologie québécoise -- qui permet de réduire le temps d'arrêt de l'usine de production de GNR.

En plus, il y a le projet-pilote de digestion anaérobie, qui permet la valorisation des bacs bruns et gestion de compostage, tels déchets verts, qui permet de valoriser 40 000 tonnes par année.

Enfin, notre déchetterie, qui est ouverte au grand public toute l'année, du lundi au samedi, a permis le réemploi de plus de 10 000 tonnes par année. Ce sont des tonnes qui sont détournées de l'enfouissement, et c'est gratuit pour les citoyens de Terrebonne et de Mascouche. En plus, la récupération des gaz réfrigérants des électroménagers permet de réduire environ 200 tonnes de gaz à effet de serre par année.

Notre programme Möbius, lui, de sensibilisation, reçoit entre 4 000 et 6 000 visiteurs par année, qui a permis depuis ses débuts de sensibiliser plus de 300 000 personnes aux 3RV-E. Il y a aussi le reboisement de plus de 300 arbres qui permet la création de nouveaux habitats, et, enfin, notre projet d'implantation de ruches d'abeilles permet d'aider à la cause des abeilles.

Et, finalement, pour ce qui est de l'échéancier du projet, la poursuite de l'opération du secteur nord débutera à partir du... de mi-2021, et la durée de son exploitation s'étirera jusqu'à la fin des années 2020, et ensuite la période de post-fermeture s'échelonnnera pour les 30 prochaines années.

Je vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, monsieur Viau. J'aurais juste, comme j'ai fait avec les personnes-ressources, est-ce que vous pourriez nous donner ou de nous... excusez, de nous donner le titre des documents que vous avez déposés à la commission?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui. Bien ça, c'est la présentation de notre projet, et puis il y a... Oui?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, c'est ça, vous allez nous déposer votre présentation, je vous remercie, mais il y a également trois documents que vous avez déposés à la commission.

**Mme MICHÈLE-ODILE GEOFFROY :**

Oui, je peux répondre. Donc, on a déposé les registres de...

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est madame Geoffroy.

Excusez-moi, madame Geoffroy, c'est juste pour la sténotypiste.

**Mme MICHÈLE-ODILE GEOFFROY :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, madame Geoffroy, oui?

**Mme MICHÈLE-ODILE GEOFFROY :**

Donc, on a déposé nos registres de 2008 à 2019...

**LA PRÉSIDENTE :**

Hum hum.

**Mme MICHÈLE-ODILE GEOFFROY :**

... on a déposé la liste de nos certificats d'autorisation et autorisations en vigueur, puis on a déposé le tableau qui montre les avantages consentis aux municipalités avoisinantes.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie beaucoup, madame Geoffroy.

Alors, habituellement, on prend une pause de 15 minutes, mais on va réduire la pause à -- je vais vous le dire précisément, là -- je pense que c'est 11 minutes et 25 secondes, le temps d'un petit vidéo, et je remercie ceux qui vont s'inscrire et ceux qui se sont inscrits de votre patience, on sera avec vous, ça ne sera pas long. Alors, une petite pause. Merci.

---

**SUSPENSION DE LA SÉANCE À 21 H 00  
REPRISE DE LA SÉANCE À 21 H 13**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
M. KAREL MÉNARD**

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, rebonsoir. Alors, nous allons dès maintenant passer le premier intervenant, qui a été très patient, qui est inscrit depuis 7 h ce soir. Alors, monsieur Karel Ménard.

Bonsoir, monsieur Ménard.

**M. KAREL MÉNARD :**

Oui, bonsoir Madame la présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup pour votre patience, c'est très apprécié. Alors, on est à vous.

**M. KAREL MÉNARD :**

C'est mon plaisir. Parfait. Donc, bien, première question, c'est une question d'ordre général sur la période d'information, en fait, sur le fait qu'il n'y a pas eu de période d'information. C'est un avis de projet du... de l'agrandissement dont on parle aujourd'hui qui a été déposé en 2016, donc ça fait plus de quatre ans. C'est le plus gros lieu d'enfouissement technique de la province, et peut-être aussi celui qui comporte, au niveau de l'étude d'impact, le plus de documents à lire; on parle de plusieurs milliers de pages. Je sais que c'est la prérogative du ministre de l'Environnement de déclencher quand il le veut une audience publique et de former la commission, mais le fait qu'il n'y ait pas eu de période d'information, ça ne nous a pas laissé le temps de bien nous préparer et, justement, d'écrire au ministre les raisons pour lesquelles on jugeait qu'une audience publique était nécessaire. Je sais que le ministre n'est pas là pour répondre, mais j'imagine qu'il a été conseillé par des personnes peut-être même du ministère de l'Environnement, et j'aimerais si possible qu'on m'éclaire, là, sur ce fait-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vais passer la parole à madame Dion du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Alors, madame Dion, si vous pourriez peut-être expliquer dans quelles circonstances est-ce qu'il n'y a pas de période d'information et comment est-ce que vous palliez, justement, au manque de temps que les citoyens peuvent avoir pour bien se préparer à l'audience?

**Mme MIREILLE DION :**

Oui, Madame la présidente. En fait, l'article de la loi qui permet au ministre de recommander directement au BAPE de... d'aller en audience publique, c'est pour les projets dont les enjeux sont susceptibles d'être... dont il y a une audience qui est susceptible d'être demandée, de par la nature des enjeux puis des impacts, pour un projet. Je comprends que le temps alloué est restreint de quatre semaines, par contre, l'audience publique, c'est une tribune parmi tant d'autres qui nous permet de recueillir davantage d'informations, donc on... cette plage-là, la période d'acceptabilité, en fait, qui dure quatre mois, c'est une période aussi qui permet de prendre des informations.

Donc, on a à la fois cette tribune-ci, à l'audience, où il y a plusieurs enjeux qui peuvent être discutés, qu'on peut apporter des éléments d'information, mais aussi tout le reste du quatre mois, qui suivra la période actuelle d'audience, qui va permettre d'aller chercher d'autres informations.

Donc, c'est le pouvoir du ministre d'aller directement, pour éviter -- pour s'assurer, peut-être, du moins, d'avoir cette tribune-là d'audience publique. Donc, bien qu'il manque quatre semaines, c'est encore possible toujours d'aller chercher les informations nécessaires pour répondre aux préoccupations des gens.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, madame Dion.

**Mme MIREILLE DION :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Ménard, est-ce que vous avez une autre question?

**M. KAREL MÉNARD :**

On passe directement à la seconde question?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, et je vais être très franche avec vous, monsieur Ménard, la soirée est à vous, vous êtes le seul qui êtes inscrit présentement, alors on est à vous.

**M. KAREL MÉNARD :**

D'accord. Donc, j'ai deux heures à rattraper! Non, mais pour en revenir à la première question, là, c'est-à-dire oui, je comprends que le processus du BAPE est de quatre mois, sauf que là, on vient d'amputer quatre semaines à la participation publique...

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Ménard?

**M. KAREL MÉNARD :**

... donc c'est quand même quatre semaines qui sont... Oui?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, bien ça, s'il vous plaît, inscrivez-le dans votre mémoire -- je suis convaincue que vous allez sûrement...

**M. KAREL MÉNARD :**

D'accord.

**LA PRÉSIDENTE :**

... nous écrire un mémoire -- parce que ça, ça relève de votre opinion, donc je ne sais pas plus qu'est-ce que (*inaudible - coupure du son*) répondre ce soir à ce sujet-là. Donc, ça serait vraiment intéressant, là, que vous nous l'inscriviez dans votre mémoire, que vous nous en faites part dans votre mémoire.

**Mme MIREILLE DION :**

Si je peux me permettre, Madame la présidente...

**M. KAREL MÉNARD :**

Mais juste...

**Mme MIREILLE DION :**

... d'ajouter un élément, peut-être, pour...

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, madame Dion?

**Mme MIREILLE DION :**

Si je peux me le permettre, j'ajouterais peut-être un élément, pour apporter un autre élément qui est quand même important.

Avec la modernisation de la loi, on a le registre environnemental qui est maintenant disponible, donc tous les dossiers qui ont été déposés, que ce soit l'avis de projet jusqu'à la directive et tous les éléments qui en ont découlé, les consultations sur les... avec les experts puis les réponses du promoteur, ont tous été mis en ligne, donc tous ces documents ont été mis directement en ligne, à leur réception. Donc, je comprends encore ce quatre mois qui est amputé, par contre, je crois qu'avec la... le registre puis il y a beaucoup de visibilité puis tous les gens ont accès à ces informations-là, donc...

**LA PRÉSIDENTE :**

Si je comprends bien, madame Dion, votre intervention, c'est que vous nous dites que, avant, avant la nouvelle loi, les documents étaient seulement rendus disponibles lors de la période d'information...

**Mme MIREILLE DION :**

Effectivement.

**LA PRÉSIDENTE :**

... alors que maintenant les documents sont disponibles dès la réception par le ministère et sont mis en ligne au registre, qui lui est public?

**Mme MIREILLE DION :**

Exactement.

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, les documents sont disponibles...

**Mme MIREILLE DION :**

Oui, depuis le 23 mars 2018, depuis la modernisation de la loi, tous les documents ont été mis en ligne dès réception, avec un petit intervalle réglementaire d'une... je n'ai pas le chiffre exact, là, de 5 à 10, 15 jours pour rendre publics ces documents.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

Alors, monsieur Ménard, votre seconde question?

**M. KAREL MÉNARD :**

D'accord, allons-y. Bon, à différents endroits dans l'étude d'impact, on parle des tonnages reçus depuis le dernier décret, donc en 2014. J'ai calculé, là, moi -- à moins que je me trompe, là -- on parle de 5.7 millions de tonnes qui ont été enfouies à date, depuis 2014, entre 2014 et 2018. Là, je fais notamment référence au tableau, là, en réponse aux questions du ministère, le tableau QC-5. Le décret de 2014, justement, faisait état d'un tonnage maximal de 6.4 millions de tonnes sur cinq ans, de 2014 à 2018 -- en fait, jusqu'à 2019, et là nous sommes en 2020. Donc, j'aimerais comprendre ou savoir quelles quantités ont été enfouies au cours de la dernière année, et comment ça se fait qu'on a dépassé les cinq ans alloués par le dernier décret?

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Alors, je vais passer la parole d'abord à l'initiateur du projet.

Alors, monsieur Viau, si vous pouvez bien répondre à monsieur Ménard, qu'est-ce qui s'est passé entre 2014 jusqu'à aujourd'hui, quant aux volumes qui sont... c'est-à-dire aux tonnages qui ont été enfouis.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

C'est ça, la présentation du projet, quand on a eu le décret de 2009, nous permettait d'avoir un certain volume. En 2014, on devait, selon le décret de 2009, refaire une autre demande de façon administrative pour l'autre... la justification du prochain cinq ans, et à la fin de 2019, alors nous n'avions pas consommé tout le volume qui avait été autorisé initialement, lors du... le décret de deux mille... que le décret de 2019 acceptait, donc c'est le volume qui correspondait à deux années supplémentaires. Donc, c'est le volume qui est autorisé.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Mais peut-être que vous pouvez répondre, là, parce que là, le décret est échu, il s'est échu en 2019, celui de 2014, donc qu'est-ce qui s'est passé entre 2019 et maintenant qui vous permet -- je pense que c'est la question de monsieur Ménard -- qui vous permet de continuer à opérer?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

C'est ce que je venais -- c'est ce que je disais. En 2019, donc on a eu un autre décret permettant d'avoir deux autres années supplémentaires, qui étaient... ces deux années, en fait, c'est le volume

supplémentaire qui avait... qui a été octroyé pour le décret de 2019, c'était du volume déjà autorisé en 2009.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Donc, les décrets autorisent des volumes, et non pas des tonnes. Donc, le premier décret de 2004 -- de 2009, c'est-à-dire, nous donnait un dix ans, avec un cinq ans qu'il fallait redemander, qui était le 2014, mais le volume autorisé en 2009 est inclus dans le décret qui a été donné en 2019. Donc, c'est un volume autorisé.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Moi, j'ai une question par rapport à ça, si vous permettez. Le volume que vous... Vous avez été chercher votre décret en 2019 parce que vous aviez un volume résiduel, et vous indiquez que ce volume résiduel là, c'est suite au tassement, donc vous avez libéré un certain espace, ou au compactage ou au tassement de la courbe -- de la couche d'argile. Qu'est-ce que vous demandez maintenant? Est-ce que ce volume-là, de 11.2 millions de mètres cubes, que l'on retrouve dans l'étude d'impact, inclut également cette quantité que vous enfouissez depuis 2019?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Pour aller plus en détail là-dessus, ça serait préférable que monsieur Francis Gagnon vienne présenter la justification de ce... du volume non utilisé.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Et il n'est pas ici avec vous ce soir?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Francis, je crois qu'il est là.

**LA PRÉSIDENTE :**

Il est là? Excusez, c'est parce que j'ai beaucoup de...

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui. Ah! O.K.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, s'il pourrait bien, ça serait apprécié, merci.

**M. FRANCIS GAGNON :**

Bonsoir. Donc, mon nom est Francis Gagnon, je suis... je travaille sur la conception du site depuis 2005, et puis j'ai préparé la demande de décret qui a débouché sur le... la délivrance du décret 674-2019, qui a permis d'exploiter des volumes qui étaient non consommés à l'intérieur de ce qui avait été autorisé.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que quand on a commencé à travailler sur le prochain... la section sud-ouest du secteur nord, la première chose qu'on a regardée, c'est : qu'est-ce qu'il nous reste en avant de nous. Le volume du secteur nord, c'est un volume d'environ 33 millions de mètres cubes, puis lui, il ne change pas. Par contre, au fur et à mesure qu'on avance dans le temps, on a eu plusieurs autorisations différentes, là -- on est rendu, je pense, à la quatrième, là -- donc à chaque fois ces autorisations-là sont... lorsqu'on nous autorise quelque chose, nous, la première chose qu'on fait comme concepteur, c'est qu'on évalue quel sera le... quel est le volume que ça représente, ce qui est autorisé. Donc ça, c'est fait... c'est basé sur des estimations des tonnages qui vont être admis au site, des estimations des... de la masse volumique qu'on va avoir dans les matières résiduelles, et puis tout ça, on met ça dans un programme, ça nous donne un volume, puis après ça, on est capable de faire une prédiction sur ce qui va arriver dans le futur.

Quand on a commencé à regarder le prochain développement du site, c'est la première chose qu'on a faite, c'est on a regardé qu'est-ce qu'il restait en avant de nous. Le premier constat qu'on a fait, c'est qu'il y avait des volumes qui avaient été autorisés puis qui avaient été non consommés. Je m'explique. Il y a différentes raisons qui peuvent expliquer ça. D'une part, on a reçu des tonnages plus faibles, et puis ça, ça a créé... de sorte qu'on a un volume de 1 300 000 mètres cubes qui n'a pas été consommé en raison qu'on n'a pas reçu le maximum qui était autorisé par les décrets à chaque année, alors que quand on a fait nos prévisions, on l'avait planifié comme ça.

On a également des améliorations notables sur le compactage, qui ont eu lieu dans les dix dernières années, qui nous ont permis de moins consommer d'espace que ce qui était planifié initialement. Puis différentes choses, comme le tassement aussi dans le site où est-ce qu'on est, on doit aussi composer avec le tassement de la fondation argileuse, qui, ça, nous libère des espaces.

Tout ça pour dire que, au moment où est-ce qu'on est arrivé vers le début 2019, on se rendait compte que le processus d'autorisation ne serait pas complété avant le 31 juillet 2019, au moment où est-ce que l'autorisation de cinq années qui était en cours serait échue. Donc, on a fait une demande au ministère pour pouvoir exploiter ce volume-là, qui avait été autorisé et présenté au ministère, et puis... dans nos demandes de certificats d'autorisation, et puis de pouvoir combler ce volume-là.

Donc, il n'y a pas... si vous regardez la demande de 2017, on mentionnait qu'il restait 11.2 millions de mètres cubes, si je ne m'abuse, comme espace, mais il y a une partie de ce volume-là qui était de l'espace non consommé. C'était écrit comme ça dans l'étude de 2017. Donc, on ne va pas mettre plus de matières résiduelles au final dans le secteur nord, c'est juste que là, on va... on a assuré la continuité des opérations, le temps d'avoir les... de soumettre ce projet-là au processus.

Si on regarde, je peux peut-être vous montrer une... une image, oui, que j'ai ici, je vais essayer de vous partager ça, pour vous montrer où est localisé ce volume-là à l'intérieur de la cellule. Je vais vous partager mon écran. Est-ce que ça va?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, là, on le voit, merci.

**M. FRANCIS GAGNON :**

Donc ça, c'est notre secteur nord au complet, avec la nouvelle empreinte au sol qu'on voit, puis la zone d'exploitation qui se retrouve au-dessus de la zone d'exploitation en cours. Donc là, ce que je fais, c'est que je fais une coupe, une tranche dans le secteur nord, pour vous montrer où est localisé le volume qui était non consommé. Donc ça, c'est l'ensemble de notre site existant, puis ce qui est en rouge, ce qui est apparu en rouge, là, c'est un volume que nous on avait déjà prévu, donc qui n'a pas été consommé au 31 juillet 2019, qu'il restait encore de disponible à l'intérieur des volumes qui avaient été autorisés.

J'espère que ça répond à votre question, Madame la présidente?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, mais en fait, par rapport à la demande, là, du décret que vous demandez à la mi-2021, c'est quoi le volume qui va... que vous demandez, dans votre demande d'autorisation?

**M. FRANCIS GAGNON :**

Bien, ce qu'il va rester, c'est le 11.3 millions de mètres cubes, moins le 2.39, là, ça fait que je

vous donne le chiffre approximatif, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

**M. FRANCIS GAGNON :**

C'est la partie qui est en mauve du secteur sud-ouest, là, c'est ce qui va rester.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Bon, très bien.

Est-ce que je peux faire réagir le ministère de l'Environnement, s'il vous plaît, à savoir est-ce que vous avez accepté les justifications de cette demande de la part de l'initiateur, madame Dion?

**Mme MIREILLE DION :**

Oui, j'aimerais adresser -- j'aimerais transmettre la question à mon collègue, Jean-Philippe Naud.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Monsieur Naud?

**M. JEAN-PHILIPPE NAUD :**

Bonsoir. Oui, la demande a été adressée, dans le fond, aux évaluations environnementales pour faire la modification de décret, puis la modification de décret a été adoptée en 2019, puis considérant, dans le fond, qu'il y avait une capacité restante du volume initial du décret, dans le fond, de 2009 et 2014. 2009, il y avait 7.5 millions de mètres cubes d'autorisés sur les cinq ans, le décret de 2014 avait 7.1 millions de mètres cubes d'autorisés, puis dans le fond la justification de l'initiateur d'un volume restant restait sous les barres du 14,6 millions de mètres cubes, qui est finalement la totalité autorisée du 2009 et 2014.

Je ne sais pas si ça...

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**M. JEAN-PHILIPPE NAUD :**

... si ça répond à votre question?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, je vous remercie beaucoup.

Monsieur Viau, est-ce que les photos que monsieur Gagnon a présentées, est-ce que vous pouvez les déposer à la commission, s'il vous plaît?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui, il n'y a pas de problème.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Je voudrais quand même rajouter un petit élément.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

C'est que le tonnage qui est là, c'est un tonnage maximum annuel, qu'on peut recevoir dans -- annuel dans le cadre du calendrier du décret, et comme par exemple l'année passée, en 2019, il a fallu dévier des tonnes vers d'autres sites parce qu'on dépassait notre capacité autorisée au niveau tonnage.

**LA PRÉSIDENTE :**

Et comment est-ce que vous déterminez justement votre capacité?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Bien, on se...

**LA PRÉSIDENTE :**

Sur quelle base est-ce que vous déterminez votre capacité?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Capacité? En faisant des tonnages journaliers, donc on suit les tonnages jour par jour, et puis on regarde la tendance dans laquelle nos clients nous amènent les tonnages, et en fonction de certains critères, on négocie des prix vers d'autres lieux pour pouvoir les recevoir, de façon qu'on ne dépasse pas notre capacité.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, mais lorsque vous faites une demande d'autorisation pour un volume additionnel ainsi qu'un tonnage, comment est-ce que vous procédez pour déterminer que ça vous prend telle quantité?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

En fait, c'est le volume de design qui nous permet que... c'est ce qui est présenté. Par exemple, dans le projet en ce moment, c'est le... le volume qui est présenté, c'est après le décret de 2019, donc il va prendre fin à mi-2021 -- vers la fin 2021. Donc là, ensuite de ça, le volume demandé dans la demande actuelle, c'est par rapport à l'enveloppe, le design qui est fait par-dessus. Donc, on a une élévation maximale, et c'est avec le fond de la cellule, c'est comme ça qu'on détermine un volume, avec ce volume-là ensuite, et on détermine la quantité -- la densité, comme monsieur Gagnon expliquait tout à l'heure, la densité qu'on peut obtenir avec les déchets. Ça, c'est variable en fonction : le taux d'humidité des matières, ça va dépendre aussi des équipements qu'on va prendre pour compacter et broyer les déchets. Puis c'est ce type de variables là qui va permettre d'avoir une meilleure ou une moins bonne densité. Donc, pour nous, la densité des déchets, c'est quelque chose qui est très important pour nous, pour optimiser la capacité du site.

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous tenez compte des besoins du territoire desservi, dans votre demande?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui, notre demande, oui, en fait, c'est la CMM qui en a fixé, qui avait besoin de notre site d'enfouissement justement pour combler ses besoins, mais oui, on évalue aussi la... en fonction des besoins de la communauté.

On a fait une étude -- attendez un petit peu -- on a fait une étude... une étude de monsieur Boyer, qui permettait... Excusez-moi. O.K. On a utilisé les services de monsieur Marcel Boyer, qui est un professeur au... émérite aux HEC, pour justement établir les besoins justement de la grande région de Montréal, en fonction de nos besoins à nous, de notre site. Donc, oui, on a évalué, mais c'est plus pour nous, pour... pour les besoins de la communauté.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Donc, si je comprends bien, lorsque vous faites votre demande au ministère de l'Environnement pour un volume ainsi qu'un tonnage, vous avez des aspects techniques puis vous essayez de remplir tous ces aspects techniques là et de trouver le volume maximum, mais vous tenez compte également du territoire desservi. Alors, est-ce qu'il y a une corrélation qui pourrait être faite, par exemple, si le territoire desservi, les quantités diminuaient, qu'est-ce qui arriverait à ce moment-là avec vos projections?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

O.K. Quand on fait un design de site comme celui-là, c'est une enveloppe qu'on calcule, donc c'est un volume que l'on obtient. Ensuite de ça, on peut calculer les quantités de matières qui vont y rentrer dedans, et ensuite, selon les besoins de la communauté, bien le site va se remplir plus ou moins rapidement, selon les besoins. Donc, si les tonnes de générées diminuent, donc le temps de vie du site va tout simplement être plus long.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Monsieur Ménard, je vais revenir à vous, parce que je vais avoir d'autres questions pour monsieur Viau. Est-ce que... mais... -- et je vais faire réagir, là, le ministère de l'Environnement et Recyc-Québec également sur ces questions-là -- est-ce que vous avez une autre question?

**M. KAREL MÉNARD :**

Est-ce qu'on peut poursuivre avec cette question-là?

**LA PRÉSIDENTE :**

Tout à fait, allez-y.

**M. KAREL MÉNARD :**

Parce que là, on parle d'augmentation des capacités. Je peux comprendre, n'importe quel lieu

d'enfouissement technique, avec les matières organiques qu'il contient, va s'affaisser un jour ou l'autre et va laisser plus de volume, mais là, on mélange « mètres cubes », une masse de... un volume, et un décret exprimé en « tonnes métriques ». Donc là, je comprends que le site, avec le temps, va offrir peut-être plus de volume, parce que les matières résiduelles se tassent, ça donne un espace supplémentaire, je comprends que la demande a été faite en ce sens-là pour le décret de 2009, mais n'en demeure pas moins que c'est une augmentation des capacités qui a eu lieu, on parle d'environ... de plus de 2.5 millions de tonnes, là, qui ont été octroyées, là, en... avec le décret de 2019.

Est-ce que... j'aimerais ça entendre le ministère là-dessus, est-ce qu'on parle là d'une augmentation des capacités en tonnes, ou simplement on joue avec les volumes, c'est-à-dire... À un moment donné, il faut savoir de quoi on parle, est-ce qu'on parle de volume, est-ce qu'on parle de tonnage? Un décret en 2014 est exprimé en tonnes, il n'est pas exprimé en volume. Donc là, on augmente de 2.5 millions sur deux ans le tonnage autorisé. Est-ce que ce ne serait pas une sorte d'agrandissement de site?

**LA PRÉSIDENTE :**

On va faire réagir le ministère de l'Environnement là-dessus.

Alors, comment est-ce que vous déterminez justement dans votre décret les besoins qui doivent être remplis?

**Mme MIREILLE DION :**

Parfait. J'aimerais, Madame la présidente, encore transférer la question à mon collègue, Jean-Philippe Naud.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Monsieur Naud?

**M. JEAN-PHILIPPE NAUD :**

Pour répondre, dans le fond, à la question par rapport à « volume, tonnage » exprimée, en fait, c'est que le volume, pour le ministère de l'Environnement, c'est la capacité. Donc, s'il y aurait augmentation de la capacité, ça serait une augmentation du volume, alors que le tonnage annuel maximal, ça se trouve à être plus, dans le fond, un peu une mesure pour encourager la diminution puis limiter, en fait, un site à pouvoir remplir de façon plus rapidement son site, donc c'est pour faire un peu une limite annuelle, pour ne pas qu'il y ait une année des 2 millions ou, et caetera, pour limiter de façon annuelle. Et, aussi, c'est un peu dans le même sens la limitation au niveau des années de chaque

décret, pour... ainsi, pour ne pas autoriser des lieux d'une telle importance pour des 20 ou des 30 ans, par exemple. Donc, pour le ministère de l'Environnement, le volume est la capacité, donc l'enveloppe comme telle du design dont l'initiateur parlait est ce qu'on considère comme étant une capacité.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Donc, c'est en fonction de cette capacité-là que vous déterminez votre décret d'autorisation?

**M. JEAN-PHILIPPE NAUD:**

Exact. Puis, comme je vous disais, les tonnages annuels *maximals*, dans les derniers, par exemple, il y avait des réductions de façon annuelle, donc c'est pour essayer d'encourager, en fait, la réduction de l'enfouissement. Donc, c'est plus ce type de mesures là, et dans le temps pour des plus gros sites, pour ne pas autoriser des sites d'une telle ampleur pour X nombre d'années, qui peut aller vers 20, 30 ans comme d'autres sites.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, je vous remercie.

**M. JEAN-PHILIPPE NAUD :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que Recyc-Québec aurait de l'information à nous fournir à ce sujet-là, étant donné que vous faites la révision, là, des plans... des PGMR?

**M. FRANCIS VERMETTE :**

Vous parlez des données d'élimination, disons, à l'échelle du Québec ou... de ce point de vue?

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez seulement qu'à l'échelle du Québec ou vous en avez plus régionales?

**M. FRANCIS VERMETTE :**

Bien nous, notre responsabilité en lien avec les données d'élimination, c'est qu'on produit un bilan

de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble du Québec, pour deux ou trois ans, et à ce moment-là on va publier des données qui portent sur l'élimination dans l'ensemble du Québec. Quant à avoir des données plus régionales ou... qui viennent des territoires de MRC ou municipalités, sur le site Internet du ministère de l'Environnement, il y a des données détaillées qui ventilent par territoire certaines données, que ce soit pour des catégories d'ordures -- pas pour la totalité des matières éliminées, mais pour les catégories d'ordures ménagères, les résidus qui viennent d'industries, commerces et institutions, et les résidus de construction, rénovation, démolition. Je peux, par contre, vous donner l'information ou faire une petite présentation de cinq minutes sur les données éliminées pour l'ensemble du Québec pour l'année 2018.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, vous pouvez y aller.

---

**PRÉSENTATION DE RECYC-QUÉBEC  
M. FRANCIS VERMETTE**

**M. FRANCIS VERMETTE :**

O.K. Ça dure à peu près cinq minutes, c'est un document qui a déjà été remis...

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

**M. FRANCIS VERMETTE :**

... aux gens du BAPE. Donc, c'est juste sur la section « élimination » du Bilan de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2018. Il y avait 79 lieux d'élimination au Québec, dont à peu près 40 lieux d'enfouissement techniques tels que celui de Lachenaie. On total -- on va le voir juste un petit peu à la page suivante -- il y avait... on avait, à l'échelle du Québec, 5.8 millions de tonnes de matières éliminées pour l'année 2018, ce qui équivaut, en kilogrammes par habitant, de 697 kilos par habitant.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Vermette, je m'excuse de vous interrompre, mais votre PowerPoint ne suit pas, donc il n'y a pas de défilement qui se fait. Peut-être le mettre en mode présentation?

**M. FRANCIS VERMETTE :**

Oui, c'est parce que j'en suis juste à la première page, je ne sais pas si vous... est-ce que vous voyez...

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais on est toujours à la page du titre.

**M. FRANCIS VERMETTE :**

Oh! Pardon.

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, on voit dans la bande de gauche, on voit toutes vos diapos, alors peut-être le mettre en mode présentation, là, en bas, dans votre barre.

**M. FRANCIS VERMETTE :**

Oui, il y est déjà, excusez, un petit problème avec...

Est-ce que comme ça c'est mieux?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, c'est bien. Je vous remercie.

**M. FRANCIS VERMETTE :**

Bon, excusez-moi. Donc, je recommence.

79 lieux d'élimination au Québec en 2018, dont 39 lieux d'enfouissement technique tels que celui de Lachenaie. Au total, d'éliminées, 5.8 millions de tonnes. Je vous décrirai dans le tableau à la page suivante. Ces 5.8 millions de tonnes là ramenées à l'échelle de par habitant donnent 697 kilogrammes éliminés par habitant. Et pour les matières utilisées en recouvrement ou autres usages -- je peux vous expliquer à la page suivante -- 306 kilogrammes par habitant.

Ce tableau-là donne un historique un petit peu depuis 2012, pas nécessairement à toutes les années, mais un peu l'évolution des quantités éliminées. Donc, en haut, c'est les quantités éliminées en

2018, en excluant les boues, on a 5 361 000 tonnes, une hausse d'un peu plus de 4 % par rapport à 2015, et au niveau des boues éliminées, c'était, à peu de choses près, stable, avec à peu près aucune différence entre 2015 et 2018, avec 487 000 tonnes de boues, ce qui donne un total de 5.8 -- tout près de 5.9, pardon, millions de tonnes.

L'évolution des quantités éliminées par habitant, parce que c'est un des paramètres qu'on suit, parce que dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et des plans d'action quinquennaux qui sont mis en place, il y a des objectifs, l'atteinte d'objectifs de quantité éliminée par habitant. Par exemple, pour le plan, le premier plan d'action pour 2011-2015, la quantité éliminée par habitant, l'objectif était d'atteindre 700 kilos par habitant. Donc, en 2015, on en était à 685 kilos par habitant, en 2016, ça a remonté, et ensuite de ça, ça... pour atteindre 708 kilos en 2017, et en 2018, on en était à 697 kilos par habitant.

Des petits constats au niveau de l'élimination, très rapidement. On voit une diminution de lieux -- du nombre de lieux d'enfouissement de débris de construction et démolition, parce que, oui, il y a des lieux d'enfouissement technique, mais il y a aussi des lieux d'enfouissement de débris de construction et démolition, qui sont destinés à ces matières-là seulement. C'est en baisse au Québec. On voit une diminution de l'utilisation de résidus de construction, rénovation et démolition en recouvrement journalier ou autres usages, mais une augmentation de la quantité de résidus de construction, rénovation, démolition qui ont été éliminés depuis 2015. C'est très lié avec le secteur de la construction, c'est-à-dire la vigueur, si on peut dire, économique, la quantité de résidus de construction, rénovation, démolition qui peuvent être éliminés. On a augmenté, on remarque une quantité -- une augmentation de la quantité totale de matières résiduelles éliminées depuis 2015. Par contre, il y a une diminution constante des quantités d'ordures ménagères, résidentielles, mais aussi des résidus d'industries, commerces et institutions qui sont éliminés.

Et ensuite, deux petites pages pour vous parler un peu de recouvrement ou autres usages, parce que, selon la réglementation, les matières qui sont envoyées à l'enfouissement doivent être recouvertes. Juste vous indiquer ici les ratios au niveau du recouvrement. Ce que ça vous indique, c'est que -- et je prends juste l'exemple de l'année 2018 -- c'est qu'il y a un peu plus de 5 millions de tonnes qui ont été enfouies, c'est ce que la barre orange veut dire, le 50 %, c'est qu'en tonnage, il y a eu 2 millions et demi de matières utilisées en recouvrement ou autres usages. En clair, ça veut dire que pour chaque tonne enfouie, il y a eu 500 kilos de matières utilisées en recouvrement ou autres usages.

Finalement, la répartition de ce 2.5 millions de tonnes là utilisées en recouvrement : environ la moitié était des sols contaminés; 15 % étaient des résidus de broyages automobiles, c'est-à-dire du *fluff* qu'on appelle, du broyage de carcasses d'automobiles; des résidus de construction, rénovation, démolition 15 %; d'autres types de matières à 13 %; et 8 % de sols propres.

Ça, c'est un topo qu'on fait de façon... aux deux ou trois ans, sur les matières résiduelles, pour

l'ensemble du Québec. Donc, on ne fait pas, nous autres, de bilan sur les quantités éliminées ou récupérées par région ou sous-région, parce que quand on fait des enquêtes pour questionner les quantités de matières récupérées, ce sont des enquêtes sur une base volontaire, et on n'a pas la prétention à ce moment-là de pouvoir être exhaustif au niveau de la totalité des matières qui sont... qui peuvent être récupérées ou mises en valeur, donc c'est la raison pour laquelle on reste à l'échelle provinciale dans ces données-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, monsieur Vermette. Et votre prochain bilan, on pourrait l'attendre quand?

**M. FRANCIS VERMETTE :**

Le prochain bilan est prévu pour l'année 2021.

**LA PRÉSIDENTE :**

2021? Je vous remercie.

Maintenant, j'interpellerai la Communauté métropolitaine de Montréal, si vous pourriez bien nous présenter les grandes lignes de votre Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, et peut-être préciser, là, votre situation des -- l'état de la situation des LET qui desservent votre territoire.

---

**PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**  
**Mme CÉLINE REMILI**

**Mme CÉLINE REMILI :**

Oui, Madame la présidente. Alors, j'ai une petite présentation que je vais partager avec vous.

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame qui?

**LE COMMISSAIRE :**

Remili.

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame...

**Mme CÉLINE REMILI :**

Madame Remili.

**LA PRÉSIDENTE :**

Remili, merci. Je suis désolée.

**Mme CÉLINE REMILI :**

Non, c'est correct. Est-ce que la présentation s'affiche?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Ça va. Merci beaucoup.

**Mme CÉLINE REMILI :**

Donc, tout d'abord, je vais juste prendre le temps de... en quelques mots, de vous présenter la Communauté métropolitaine de Montréal. La CMM est un organisme de planification, de financement et de planifica... -- oui, je l'ai déjà dit -- et qui regroupe 82 municipalités représentant 4 millions d'habitants, soit près de 50 % de la population du Québec. Une superficie totale de plus de 4 000 kilomètres carrés, sur laquelle on retrouve 50 % des emplois du Québec également.

Donc, la Communauté a différentes compétences, dont celle de planifier la gestion des matières résiduelles sur son territoire. Selon la Loi sur la qualité de l'environnement, la CMM doit élaborer et maintenir en vigueur un plan de gestion des matières résiduelles, conforme aux exigences de la Loi et aux objectifs gouvernementaux.

Donc, le PMGMR actuel est entré en vigueur en 2017, pour une durée de sept ans, soit jusqu'en 2024. Des modifications ont été apportées dernièrement au plan, qui portaient... qui visaient à préciser les orientations du plan sur certains points. Les points qui ont été discutés portaient justement sur la nécessité de moderniser le système de collecte sélective et de la consigne, entre autres. Donc, ces modifications sont entrées en vigueur en juin 2020, donc dernièrement.

Quelques données -- non, quelques informations sur le plan. Le plan compte six enjeux, sept

orientations et 31 mesures. 31 mesures, dont sept sont sous la responsabilité de la CMM; les autres mesures doivent être mises en place par nos municipalités. Donc, toutes les mesures, que ce soit celles de la CMM ou des municipalités, visent à agir sur le gisement des matières qui provient des résidences, donc qui sont sous gestion municipale.

Quelques informations concernant la destination des ordures ménagères. Donc, en 2018, comme vous le voyez à l'écran, c'est 50 % des ordures ménagères de la CMM qui ont été acheminées au lieu d'enfouissement technique de Terrebonne. Au fil des années, c'est approximativement entre 40 et 50 % des ordures ménagères qui sont acheminées à Terrebonne. Les autres matières sont acheminées sur... vers cinq sites qui sont à l'extérieur du territoire de la CMM, donc : le site de Lachute, le site de Sainte-Sophie, de Saint-Thomas, de Drummondville et puis de Sainte-Cécile-de-Milton. Je rappelle aussi que c'est les résultats d'un processus d'appel d'offres que les municipalités ou les MRC font qui donnent le lieu d'enfouissement des matières sous gestion municipale.

Une autre information. Monsieur Viau a présenté ce graphique-là, je vais vous donner quelques informations supplémentaires. Donc, c'est des projections qui sont dans le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, que vous retrouvez. Donc, ce graphique présente les besoins totaux en élimination de la CMM, donc tous secteurs confondus, versus les capacités d'enfouissement des six LET qui desservent la CMM. Donc, comme vous le voyez, c'est la ligne en gris, ici, donc c'est les besoins totaux en élimination, de 2012 à 2031, pour le secteur municipal, ICI et CRD. Donc, il y a différentes hypothèses pour faire ces projections qui ont été prises en compte : la croissance démographique de la population, l'année d'atteinte des objectifs gouvernementaux en ce qui concerne les matières recyclables, les matières organiques et d'autres matières, des hypothèses aussi concernant la génération et l'élimination dans le secteur ICI et CRD. Donc, toutes ces hypothèses sont présentées dans le plan métropolitain qui a été déposé à la commission. Donc, on arrive, vous voyez sur cette ligne grise, on passe en dessous la barre des 2 millions de tonnes entre 2020 et 2025, en ce qui concerne la projection des besoins totaux d'élimination.

Concernant les capacités d'enfouissement, l'hypothèse qui a été prise, c'est de prendre la capacité autorisée dans les décrets pour les six LET qui desservent la CMM au moment de l'écriture du PMGMR, donc en 2014-2015, on a pris les capacités de tonnage admis et on a projeté dans le temps. Donc, ce qui nous amène, comme monsieur Viau vous l'a montré, là, au niveau des hachurés en bleu, c'est la projection sur la capacité pour le site du LET de Terrebonne. C'est sûr aussi que ces projections ne tiennent pas compte des récentes annonces du gouvernement, qui ont été faites au début de l'année, que ce soit sur la modernisation du système de la collecte sélective ou de la consigne, et aussi, bien sûr, la Stratégie de valorisation des matières organiques. C'est... quand tous ces éléments seront mis en place, il y aura une réduction, c'est sûr, des matières éliminées.

Donc, ça termine ma présentation. Je ne sais pas si vous avez d'autres questions?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, j'ai des questions pour vous.

Monsieur Hébert?

**LE COMMISSAIRE :**

Oui. Bonsoir, madame Remili, Jean Hébert, commissaire. Vous avez fait mention, là, à l'instant qu'il y a des annonces qui ont été faites récemment, il y a des efforts considérables qui sont apportés pour améliorer la collecte sélective, pour installer des usines de biométhanisation également, là. Est-ce qu'on ne peut pas s'attendre à ce que les volumes baissent de façon beaucoup plus significative, là? Il ne semble pas que dans les projections qui sont faites, là, on voie vraiment ces améliorations-là, qui, même si elles accusent un certain retard, là, semble-t-il, elles vont quand même se mettre en place, là, durant les prochaines années.

**Mme CÉLINE REMILI :**

C'est ça, bien comme je vous ai mentionné, les projections ont été faites en 2014-2015, donc elles ne tiennent pas compte de... bien, de la future modernisation de la collecte sélective ou des consignes, donc ces projections ne tiennent pas compte de ces éléments-là. C'est sûr aussi, comme je parlais, la Stratégie de valorisation des matières organiques peut aller chercher aussi beaucoup de matières, au niveau des matières organiques au niveau du secteur des ICI, où c'est à seulement 5 % de ces matières-là qui sont recyclées en ce moment. Donc, c'est... il y a un gisement à aller chercher, c'est sûr, pour améliorer les taux de recyclage. Donc, on peut s'attendre à ce que les quantités diminuent, c'est sûr, une fois que les éléments évidemment seraient en -- seront mis en place, dans les prochaines années.

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Remili, si vous pouviez déposer cette présentation, s'il vous plaît, mais j'aurais des questions par rapport à votre présentation. Premièrement, au-delà de 2031, vous n'avez pas de projections en ce moment?

**Mme CÉLINE REMILI :**

Non, les... la projection s'arrête en 2031, on n'avait pas été plus loin.

**LA PRÉSIDENTE :**

Et quand est-ce que vous planifiez d'aller plus loin dans vos projections?

**Mme CÉLINE REMILI :**

Justement, c'est ça, donc le plan actuel donc est en vigueur jusqu'en 2024, mais nous allons entamer le processus de révision bientôt. Je signale même qu'un mandat a été donné il y a 15 jours à notre Commission de l'environnement pour se pencher sur la question du résidu ultime, donc un mandat a été donné à la commission donc qui devra se pencher sur le principe d'autonomie régionale. Des projections vont être faites justement pendant ce mandat-là, sur les quantités de résidus qu'il restera à traiter, notamment les questions aussi de voir les différents modes de traitement et de valorisation des résidus ultimes. Donc, la commission prévoit déposer son rapport en mars 2021.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. J'ai remarqué que l'importance du LET Lachenaie, pour répondre à vos besoins, est en constante progression. Je lisais, par exemple, qu'en 2008 on parlait de 35 %, en 2012, on était rendu à 47 %, là vous venez de présenter 50 %. Donc, qu'est-ce qui va arriver lorsque tous les décrets d'autorisation et que les volumes autorisés auront été remplis pour la Communauté métropolitaine?

**Mme CÉLINE REMILI :**

Bien, on le voit sur le graphique, pour l'instant, si on prend en compte les... la capacité autorisée par les décrets des six LET, on est à 4 millions de tonnes, donc pour l'instant, dans les projections, ce qu'on a dit au niveau du PMGMR, les capacités des lieux d'enfouissement sont... sont là, mais c'est sûr que le mandat de la Commission de l'environnement va se pencher là-dessus. Est-ce qu'une fois que le site de Terrebonne arrivera à sa fin de vie... c'est aussi le seul site qui se situe sur le territoire métropolitain, donc c'est un enjeu pour les élus de la CMM, et ça fait partie aussi des questions auxquelles devra répondre la Commission de l'environnement.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

Monsieur Ménard, est-ce que vous avez d'autres questions pour nous?

**M. KAREL MÉNARD :**

Oui. Oui, bien sûr, si vous me permettez.

Juste terminer avec la question, là, du fameux décret de deux ans, parce que c'est quand même 2.6 millions de tonnes, là, qui ont été... 2.5 millions de tonnes qui ont été autorisées. Y avait-il un volume suffisant? Parce que si on prend un taux de compaction, le dernier qui donne -- et je suis, là, très généreux, là -- 1.11 mètre cube par tonne métrique, donc ça fait grosso modo 3 millions de mètres cubes qu'on a à découvert, qui est resté. Est-ce que c'est exact? Est-ce que c'est possible en... en, à peu près, depuis 2009, en 10 ans, d'avoir un... ce volume-là qui apparaît, là, c'est-à-dire presque, quoi, 10, 15 % de masse volumique, là, qui apparaît tout d'un coup?

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vais passer la parole à monsieur Viau.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui, on a pu déterminer quand même la quantité de matières qu'on peut mettre par mètre cube, de matières résiduelles dans le site, justement, on a évalué cette densité-là. Et aussi pour dire, par rapport, je regardais tout à l'heure la présentation de monsieur Vermette par rapport au matériel de recouvrement journalier, nous, nous devons avoir l'obligation dans notre décret de 2008 -- si je me souviens bien, c'est la condition 6 -- nous devons faire des planches d'essais pour démontrer la performance de différents types de matériaux de recouvrement journalier, et ce qui nous a permis d'évaluer les volumes dans lequel on peut utiliser comme matériaux de recouvrement journalier, pour avoir une meilleure performance au niveau des émissions fugitives de... qui va surpasser des déchets.

Je pense que monsieur Francis Gagnon pourrait vous donner une bien meilleure évaluation que moi, c'est lui qui a évalué la densité des déchets et aussi le rapport des plateformes d'essai qu'on a réalisé en 2008.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Monsieur Gagnon?

**M. FRANCIS GAGNON :**

Oui. Donc, la question, je vais... si vous me permettez, Madame la présidente, je voudrais, disons, séparer la question en deux volets. Monsieur Ménard a dit : comment on peut retrouver ces quantités-là, ces volumes-là, qui sont des volumes non consommés. J'avais déjà donné une partie d'explication, mais je vais quand même retourner là-dessus pour préciser, là.

La première chose, c'est qu'il y a plus de la moitié de ce volume-là qui s'est engendré parce qu'on a reçu des tonnages plus faibles. Donc, l'évaluation qu'on en fait, c'est 1 300 000 mètres cubes sur les

2.4 millions de mètres cubes qu'on avait d'espace non consommé, qui provient des tonnages annuels plus faibles. Ensuite de ça, quand on a fait nos hypothèses puis qu'on a commencé à travailler dans le secteur nord, on travaillait avec une densité de déchets. Donc là, ce que je mentionne, c'est la masse de déchets qu'il y a dans un mètre cube. O.K.? C'est... on travaillait avec 0.81 tonne par mètre cube, sur la base de l'expérience qu'on avait sur le secteur est et les anciens secteurs, mais on s'est rendu compte que, à l'usage, on atteignait plutôt 0.85 tonne par mètre cube. Ça a l'air pas beaucoup, mais sur des millions de mètres cubes, ça représente 800 000 mètres cubes. Donc, déjà là, je suis rendu à 2.1 millions de mètres cubes.

Ensuite de ça, il y a eu, comme on disait tout à l'heure, les tassements. Sous le site de Lachenaie, à certains endroits, je peux atteindre des tassements de quatre mètres en raison de la surpression qui est appliquée par les matières résiduelles. Donc, ce volume-là, on l'estime à entre 200 à 400 000 mètres cubes qui provient de là. Ce n'est pas facile à estimer parce qu'on n'est pas... on n'a pas d'yeux en dessous pour aller voir exactement comment la fondation tasse, on se base sur des modèles, mais on pense que nos prédictions ne sont pas très loin de la réalité, tout de même.

Ensuite de ça, il reste une certaine incertitude sur ce qui s'est passé à la fin du décret, qui finissait le 31 juillet 2009, qui était le décret 375-2008, et je m'explique. C'est que, à Lachenaie, durant l'été, lorsque les activités sont à plein, 200 000 mètres cubes, ça peut être un mois d'opération, donc c'est assez facile d'avoir une marge d'erreur de 200 000 mètres cubes dans un contexte comme ça, là, disons de... pour savoir exactement le volume qui est occupé au 31 juillet 2009, on peut avoir une marge d'erreur de 200 000 mètres cubes facilement. Donc ça, ça explique le volume de 2.4 millions de mètres cubes dont on a... qu'on a projeté à l'écran tout à l'heure.

Maintenant, monsieur Viau parlait également de l'utilisation des matériaux de recouvrement sur le site de Lachenaie, l'historique et puis les types de matériaux de recouvrement qui sont utilisés. Il faut se reporter pour ça à l'année 2007, sur le site de Lachenaie. En 2007, on était à ce moment-là en train de rédiger l'étude d'impact pour l'agrandissement qui a été permis par les décrets de... qui a donné un décret de dix ans. Et puis, ce qu'on... ce dont on s'est rendu compte à ce moment-là, c'est qu'il y avait, parmi les préoccupations de la population, c'était les odeurs qui étaient le principal enjeu sur lequel l'initiateur devait travailler, et puis... Donc, suite à ce constat-là, il y a eu différentes observations qui ont été faites sur le terrain, dans le secteur de la Presqu'île principalement, observations et mesures qui ont permis de déterminer que la principale problématique qui était... c'était l'odeur de déchets, et puis l'odeur de déchets frais qui vient des opérations au front d'enfouissement.

Donc, ce qui s'est fait à partir de là, c'est que... puis ça a été présenté, si ma mémoire est exacte, le 30 janvier 2008, dans les dernières audiences publiques, le promoteur avait présenté différents... différentes façons de faire sur lesquelles il travaillait pour diminuer les émissions d'odeurs au front d'enfouissement. Une des choses qui avaient été faites, entre autres, c'était de mettre des agents abattants d'odeurs sur la machinerie qui travaillait au front d'enfouissement, puis l'autre élément qui a

été adressé à ce moment-là, c'était de diminuer la perméabilité du... des matériaux qui étaient utilisés en recouvrement journalier pour diminuer les émissions d'odeurs puis réduire ces épisodes-là, des épisodes qui étaient des grands inconvénients pour la population. Donc, à partir de là, il y a... ces engagements-là, ils ont été mis dans la condition 6 du décret 375-2008, qui précisait que le promoteur devait s'engager à mettre en oeuvre ces mesures-là.

Donc, ce qui s'est passé à ce moment-là, c'est qu'il y a eu un programme, un protocole d'essais sur le terrain, qui a été proposé au ministère et accepté, et il y a une série de planches d'essais qui ont été réalisées, dans l'objectif de trouver les meilleures solutions pour faire du recouvrement journalier, pour limiter les émissions d'odeurs.

À l'intérieur de ces planches d'essais là, il y a différents essais qui ont été faits, et la meilleure combinaison pour réduire les odeurs, et puis tout en étant quelque chose qui était facile à faire au niveau des opérations -- il ne faut pas oublier que les déchets, c'est... des matières résiduelles, on en reçoit 52 semaines par année, on ne peut pas se permettre de dire, une journée, parce qu'il fait mauvais ou qu'il y a de la pluie verglaçante, « On ne reçoit pas aujourd'hui », c'est *steady* puis égal, en bon français, à tous les jours -- donc la meilleure solution qui a été retenue, c'était d'utiliser une couche de résidus de déchetage automobile -- du *fluff*, mieux connu sous le nom de *fluff* -- sur lequel on... un 20 centimètres de *fluff*, sur lequel on venait étendre des sols, 30 centimètres de sols. Donc... puis ça, on a fait des essais avec ça. On a fait des essais aussi sur les émissions, on a quantifié les émissions que ça représentait, puis on a vu une diminution significative des émissions d'odeurs avec ce procédé-là.

Et donc, ce à quoi monsieur Viau faisait référence, c'est ça, c'est ce procédé-là qui est utilisé en grande majorité depuis pour faire le recouvrement journalier des matières résiduelles, c'est une couche de 50 centimètres comme ça, qui est placée, une fois que les déchets ont atteint une certaine élévation, à la fin de la journée, et puis qui permet de réduire les odeurs. Cette couche-là, pour être... ensuite de ça, ce qui est bien important dans un site d'enfouissement, c'est d'éviter qu'on ait des zones imperméables qui empêchent la circulation du gaz puis la circulation des eaux, donc cette couche-là, avant qu'on remette des déchets par-dessus, elle est malaxée, de sorte qu'elle retrouve... elle devient assez perméable pour permettre le passage des eaux et des gaz.

Donc, c'est un peu ça l'historique. C'est depuis ce temps-là qu'on utilise cette façon de faire là, de faire le recouvrement journalier des matières résiduelles, ça s'est avéré un maillon important, là, pour la réduction des épisodes d'odeurs.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Gagnon, j'ai... je dois vous avouer, on est parti d'un certain sujet...

**M. FRANCIS GAGNON :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

... puis là, on vient de terminer avec un autre sujet, là.

**M. FRANCIS GAGNON :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, on n'a pas tout à fait répondu.

Monsieur Ménard, pourriez-vous répéter votre question, puis monsieur Gagnon, avec les informations que vous venez de nous fournir -- parce que là, vous venez de nous donner beaucoup beaucoup d'explications, oui, par rapport aux odeurs et par rapport à la façon dont vous exploitez vos cellules, et caetera, mais on s'intéressait d'abord et avant tout à certains volumes.

Monsieur Ménard, pouvez-vous nous rappeler votre question, s'il vous plaît?

**M. KAREL MÉNARD :**

Bien, je ne sais pas si j'ose, là, mais la question, je vais considérer qu'elle a été répondue au niveau des volumes, O.K., de la part du promoteur. Moi...

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Non, c'est correct, très bien.

**M. KAREL MÉNARD :**

D'accord, mais j'aimerais savoir, par exemple, si c'est contre-vérifié par le ministère au niveau du volume, c'est-à-dire qui calcule la densité et qui la valide, est-ce que le ministère a un rôle à jouer là-dedans?

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Madame Dion?

**Mme MIREILLE DION :**

Oui, cette fois-ci, j'aimerais céder la parole à mon collègue Michel Bourret de la Direction des matières résiduelles.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Monsieur Bourret, bonsoir.

**M. MICHEL BOURRET :**

Bonsoir. Les données, lors de la demande pour la prolongation -- aller chercher les volumes résiduels non utilisés, lors de la demande du promoteur, c'est venu chez nous pour faire une contre-expertise, à savoir si effectivement les volumes autorisés dans les décrets de 2009 et 2014 avaient été utilisés ou s'il restait du volume résiduel. Et, selon l'information qu'on a eue, qui étaient les relevés d'arpentage et les quantités... les données sur les quantités de matières résiduelles éliminées pendant cette période, l'information qu'on a eue, c'est qu'effectivement il y avait du volume, un volume résiduel par rapport... qui n'a pas été utilisé par rapport à ce qui a été autorisé. Donc, la vérification a été faite chez nous.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Monsieur Ménard, vous vouliez rajouter quelque chose?

**M. KAREL MÉNARD :**

Bien, c'est-à-dire, ils ont validé les données que le promoteur leur a fournies?

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, les rapports d'arpentage, puis ils ont été chercher, si j'ai bien compris, là, les données par rapport à l'enfouissement. Est-ce que...

**M. KAREL MÉNARD :**

En fait, ce qu'on peut trouver nous-mêmes dans l'étude d'impact éventuellement. Merci.

Je peux poser une autre question? Vous m'avez ouvert la porte pour une autre question. Une question...

**LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y.

**M. KAREL MÉNARD :**

Non non, mais...

**LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y, allez-y.

**M. KAREL MÉNARD :**

Une question très très brève, avec une réponse très très brève. Est-ce que le promoteur a fait l'acquisition de terrains autour du site, là? Parce qu'on parle qu'il va fermer en 2027, est-ce que le promoteur a fait l'acquisition de terres, de terrains qui jouxtent son site, là, récemment?

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

**M. KAREL MÉNARD :**

Si oui, quel volume potentiel cela... ça correspond?

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, vous êtes en train de demander si l'initiateur a acheté des terrains à proximité...

**M. KAREL MÉNARD :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

... dans un but d'agrandir son site pour de l'exploitation?

**M. KAREL MÉNARD :**

Bien, c'est la question que je pose.

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est la question que vous posez. — Alors, monsieur Viau?

**M. KAREL MÉNARD :**

Oui, mais pas...

**LA PRÉSIDENTE :**

Excusez, monsieur Ménard, je vous ai coupé la parole.

**M. KAREL MÉNARD :**

Pas à proximité, mais collés, là, c'est-à-dire...

**LA PRÉSIDENTE :**

Collés, adjacents. Très bien. — Monsieur Viau?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Pour vous dire, oui, on a même annoncé sur notre site Internet qu'on a fait l'acquisition des terrains qui étaient à côté, mais en ce moment, c'est trop tôt pour dire quel genre de projet qu'il va y avoir. Le but de ça, c'est... comme parlait la personne de la CMM tout à l'heure, les projets qui vont être mis en place pour la réduction des matières, nous, on veut se mettre à l'avant-garde et établir des technologies pour être capables de procéder à la réduction des tonnages, justement, en mettant, entre autres, la Stratégie de valorisation de la matière organique, on sait qu'elle va rentrer en ligne en 2022, puis progressivement en force jusqu'en 2024, avec certains taux de pénalité pour ceux qui ne voudront pas passer à travers un centre de tri, donc nous, on s'enlignait vers cette direction-là pour, justement, utiliser des terrains pour des usines pour la... entre autres, comme par exemple on a fait pour le gaz naturel renouvelable, c'est la même chose.

Puis par rapport à l'agrandissement du site, ce que je voudrais juste tout simplement dire, c'est que sur le terrain actuel, il y a déjà des opportunités possibles dans lequel on pourrait agrandir sur les, justement, dans le... ce qu'on appelle en anglais le *footprint*, là, la zone d'enfouissement déjà, dans

lequel la partie sud n'était pas des parties... qui n'est pas le même niveau réglementaire, donc ça nous permettrait d'avoir, avec une intégration au paysage, un agrandissement de ce... du site, justement.

**LA PRÉSIDENTE :**

Les terrains dont vous parlez, monsieur Viau, là, vous piquez notre curiosité, parce qu'évidemment on a bien regardé toute la cartographie puis l'aménagement du territoire à proximité de votre site, est-ce que c'est à l'est, à l'ouest, au nord?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

C'est à l'ouest.

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est à l'ouest?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, c'est...

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Ça fait partie du parc industriel de la ville de Terrebonne.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Très bien. Et la superficie environ?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Là, il faudrait que je vous revienne avec, par coeur, là, mais ce n'est pas... bien, en fait, l'acquisition a été faite par une famille, donc ça a été par un lot, ce n'est pas quelque chose dans lequel... ce n'est pas toute la grosseur que l'on veut, là, ce n'est pas ça qu'on va chercher pour nos usines, mais ce n'est pas... on est en discussion en ce moment avec la Municipalité pour, justement, voir ce qu'ils veulent faire avec leur parc industriel.

**LA PRÉSIDENTE :**

Et ce lot-là, il est adjacent à la cellule qui fait l'objet du projet?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

C'est des lots adjacents, qui sont à côté du site, oui, qui comprenaient principalement la sablière qui était là.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Est-ce que ça serait possible de nous, grosso modo, de nous mettre ça sur une carte, juste pour qu'on puisse bien localiser le projet à proximité de votre... de vos acquisitions? Ça nous permettrait de mieux visualiser, là...

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui. Si vous me laissez deux petites minutes, je pourrais toujours la rechercher puis vous revenir.

**LA PRÉSIDENTE :**

Absolument, monsieur Viau.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

O.K.

**LA PRÉSIDENTE :**

Absolument, ou vous pouvez nous le déposer demain, là, il n'y a pas de presse, là.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

O.K. O.K.

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça ne doit pas être réglé ce soir.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Pendant que je vous ai, monsieur Viau, j'avais une question, parce qu'il y a une information dans votre étude d'impact qui a attiré notre attention, qui était par rapport à : la future autorisation vous permette de recevoir les matières résiduelles de partout dans la province. Vous précisez que : « *Cette demande vise à ce que soit reconnue la volonté de la CMM de ne pas exercer son droit de regard comme prévu au PGMR.* » Pouvez-vous nous expliquer qu'est-ce qu'il en est exactement?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

O.K. Ça, ça vient justement pour une équité justement commerciale; il y a certains sites qui ont eu leur territoire agrandi, qui couvrirait justement cette superficie-là. C'est juste une question d'équité. Et, aussi, certaines municipalités qui sont adjacentes à nous, aussi, qui ne sont pas dans notre territoire, qui nous demandaient de pouvoir soumissionner, pour avoir un prix compétitif, justement, pour ne pas être mis en position de monopole ou quasi-monopole à certains endroits.

Il faut bien constater que tous les autres sites qui sont à l'extérieur de la CMM ont le droit de venir compétitionner, considérer -- si on considère ça notre territoire; alors que les autres peuvent venir se faire compétition, on ne peut pas aller faire compétition à l'interne. Donc, c'est à la demande de certaines villes adjacentes, qui nous ont demandé si on pouvait soumissionner. Certaines, on a dit qu'on pouvait, mais certaines, non, on ne pouvait pas. C'est juste pour avoir un prix tout simplement plus compétitif pour les municipalités.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Hébert, vous vouliez poursuivre?

**LE COMMISSAIRE :**

Oui.

Jean Hébert, commissaire. Donc, dans la foulée de la question de la présidente, étant donné que vous anticipez des baisses de volume, là, de matières résiduelles enfouies provenant des sources habituelles, vous voulez ouvrir votre site à l'accueil de déchets, enfin, de matières résiduelles qui proviendraient même de l'extérieur de la région métropolitaine.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Bien, comme je viens de dire, c'est plus pour une équité commerciale par rapport, par exemple, par rapport au site de Lachute, lui a eu une ouverture sur son territoire, nous, on demande la même chose, puis aux demandes des villes, de certaines villes avoisinantes aussi qui nous demandé si on pouvait soumissionner, nous on disait : « On ne peut pas », parce que justement c'est hors de notre territoire.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Donc, c'est parce que vous êtes lié par le PGMR de la Communauté métropolitaine de Montréal?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Non, on est limité par notre territoire.

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais votre territoire, il est défini par qui?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Par nous, à la présentation de projet, c'est pour ça qu'on dit -- qu'on a présenté... comme on a vu la ville de... le site de Lachute a pu avoir une ouverture de son territoire, nous on a mis la même chose, qui permettait de répondre aux besoins de nos voisins, de certaines de nos villes voisines.

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais juste avant de faire réagir des ministères sur cet enjeu-là, j'essaie juste de comprendre. Vous desservez un territoire, ce territoire-là, vous faites partie de la Communauté métropolitaine de Montréal, donc vous êtes lié en certaines... par le PGMR de la Communauté métropolitaine de Montréal, alors... parce que je vois que vous avez plusieurs communautés que vous desservez, puis là vous dites : « Je suis limité par mon territoire », donc comment est-ce qu'il est déterminé, ce territoire desservi là?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Lorsqu'on présentait notre projet dans le passé, on y allait avec un territoire traditionnellement desservi, donc on avait plusieurs contrats dans lequel c'était répandu sur la Rive-Sud, Rive-Nord, et

ainsi de suite, donc on a... c'était au tout départ, en... même que ça partait en 2004, c'était le territoire qui était traditionnellement desservi par nous, et dans le décret, le territoire, il est défini.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Donc, il est défini par décret. Parce que vous mentionnez dans votre demande que la CMM -- que pour pouvoir desservir le reste de la province de Québec, vous le mettez comme si c'est lié avec le pouvoir de la CMM d'exercer ou non son droit de regard en vertu de son PGMR.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Il faudrait...

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, c'est un petit peu ça que j'essaie de comprendre, là.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Ça, il faudrait demander à la CMM à ce niveau-là, pourquoi elle aurait exercé son droit...

**LA PRÉSIDENTE :**

Parce que cette information-là vient de votre étude d'impact.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vais demander justement à la CMM, alors à madame Ramili -- Remili, est-ce que...

**Mme CÉLINE REMILI :**

Oui?

**LA PRÉSIDENTE :**

... comment est-ce que justement votre droit de regard peut avoir un impact sur les territoires

desservis par le lieu d'enfouissement technique?

**Mme CÉLINE REMILI :**

Bien, c'est ça, nous on a... comme le décret pour le LET de Terrebonne donne un territoire qu'il peut desservir, et la CMM n'a rien à voir là-dedans, c'est... on n'entre pas dans le... dans la définition du territoire desservi que peut avoir le LET de Terrebonne. Dans un plan de gestion, on peut avoir un droit de regard donc qui définit les quantités qu'on peut prendre de l'extérieur de notre territoire; ce n'est pas un droit de regard que nous avons appliqué dans le plan actuel. D'autres plans de gestion des MRC hôtes d'autres lieux d'enfouissement l'appliquent et ont un droit de regard, et pas chez nous.

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous planifiez exercer votre droit de regard dans le futur?

**Mme CÉLINE REMILI :**

C'est une question qu'il faudra voir avec les élus, je ne pourrais pas vous répondre pour l'instant.

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que je peux faire réagir le ministère de l'Environnement quant à la demande du lieu d'enfouissement d'étendre son territoire desservi? Alors, madame Dion?

**Mme MIREILLE DION :**

Oui, j'aimerais laisser Jean-Philippe Naud prendre la question.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. — Monsieur Naud?

**M. JEAN-PHILIPPE NAUD :**

Oui, bonsoir. En fait, dans le fond, dans le projet, l'étude d'impact qui est finalement la présentation du projet de l'initiateur, du promoteur CEC dans le cas présent, c'est lui qui détermine, dans le fond, son territoire à être desservi. Puis, par contre, comme il l'indiquait, c'est défini par décret, en fait, ça rentre dans les documents de la condition 1 du décret, qui limite, en fait, d'aller chercher des matières résiduelles au-delà du territoire desservi. Donc, c'est ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

Écoutez, moi, je dois avouer que je suis un petit peu perdue.

**M. JEAN-PHILIPPE NAUD :**

Bien, en fait, c'est que dans...

**LA PRÉSIDENTE :**

Parce que là, vous nous avez dit au départ : « C'est l'initiateur qui détermine son territoire desservi, et que nous, on met dans le décret »...

**M. JEAN-PHILIPPE NAUD :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

... l'initiateur nous dit que : « Non, c'est dans le décret »...

**M. JEAN-PHILIPPE NAUD :**

Non, c'est que, en fait, pour...

**LA PRÉSIDENTE :**

... on nous dit que ça n'a pas rapport avec le PGMR. Donc là, je suis un petit peu perdue à savoir comment est-ce qu'on détermine justement les territoires desservis.

**M. JEAN-PHILIPPE NAUD :**

Parfait. Bien, en fait, c'est que la justification du projet, qui est à l'intérieur de l'étude d'impact, est en fonction des besoins ou du territoire traditionnellement desservi, dans le cas de la présentation de CEC, puis c'est lui-même qui limite, en fait, son territoire dans la présentation -- dans l'étude d'impact. Puis comme l'étude d'impact fait partie de la condition 1 des décrets, si le projet serait autorisé, limiterait, dans le fond, CEC à pouvoir accepter des matières résiduelles seulement dans le territoire desservi ou présenté dans l'étude d'impact.

Par rapport maintenant au droit de regard ou au... à la Communauté métropolitaine de Montréal,

eux n'ont... ne savent pas s'ils vont demander leur droit de regard. Mais tout ça pour dire que les droits de regard, ça concerne seulement les MRC ou les CMM qui peuvent utiliser leur droit de regard, puis le droit de regard, ça consiste à être une limitation, en fait, de quantités annuelles qu'ils veulent enfouir sur leur propre territoire. Donc, par exemple, le LET de Sainte-Sophie, je crois que la MRC a limité, par leur droit de regard, à un million de tonnes annuelles ou... donc la MRC, par leur droit de regard, en fait, indique qu'elle ne veut pas enfouir plus d'un million de tonnes par année sur leur territoire.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Monsieur Hébert?

**LE COMMISSAIRE :**

Jean Hébert, oui, commissaire. Ce que l'on constate à la lumière de ce qui vient d'être dit par les uns et les autres, c'est qu'il n'y a pas nécessairement d'autorité qui vient tenter de faire... de mettre en relation les capacités d'enfouissement avec les tonnages estimés, là, générés par la population, mais sur une base géographique, c'est-à-dire qu'on pourrait tenter de faire en sorte que les déchets vont plus près dans un certain site, provenant d'une certaine région, et dans un autre site, provenant d'une autre région. On laisse au... à l'entreprise privée, là, le soin d'aller en compétition, là, et d'aller chercher les marchés qu'elle souhaite obtenir, et faire la démonstration qu'elle a la capacité d'accueil, là, de ces matières résiduelles là sur son site?

**M. JEAN-PHILIPPE NAUD :**

Oui. Mais, pour préciser, c'est que l'initiateur de projet pourrait demander d'obtenir des territoires, j'imagine, plus grands, mais question de compétitivité par rapport à d'autres lieux d'enfouissement, j'imagine que ça ne serait pas une solution pour eux. Puis le besoin d'enfouissement est, dans ce projet-là, est présenté dans la grande région métropolitaine, mais un peu la couronne nord, un peu Montérégie, qui est le territoire demandé ou le territoire dans lequel historiquement CEC mentionne qu'il a des contrats ou que... la provenance des matières résiduelles, en fait.

**LE COMMISSAIRE :**

D'accord.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Monsieur Viau, si on revient justement à cette demande d'avoir... d'accepter du tonnage des régions qui sont actuellement non desservies par votre LET, est-ce que vous avez des projections sur ces quantités-là?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Non, on ne l'a pas fait. Ce n'est pas des gros volumes dans lequel les municipalités qui sont, mettons, limitrophes aux autres régions. La question est... c'est venu justement une demande de municipalités qui voulaient avoir des prix de... pour être... avoir un prix compétitif face à une situation de, comme je vous disais tantôt, de quantité de sites restreinte, où il y a seulement un seul site dans lequel ils veulent avoir le plus bas prix, tout simplement. Ça n'implique pas nécessairement une distance plus loin, là, ça peut être... la MRC à côté, par exemple, ne fait pas partie de notre territoire desservi, pourquoi elle ne le serait pas?

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K., mais vous n'avez pas de projections de tonnages, qu'est-ce que ça pourrait représenter que de desservir ces nouveaux territoires-là?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Les projections de tonnages qu'on a faites, nous autres, on a fait, comme je vous l'avais dit tantôt, monsieur Marcel Boyer, professeur de... aux HEC, il a fait une évaluation pour nous, pour le site, des besoins qu'on aurait pour l'enfouissement pour... selon le PGMR de la CMM et des municipalités autour, donc c'est cette étude-là sur laquelle on se base pour voir notre projection des besoins futurs. On peut la déposer, cette étude-là, si vous voulez.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, s'il vous plaît. Oui, s'il vous plaît.

Puis j'aurais une question, aussi, parce qu'en regardant justement le territoire que vous desservez actuellement, on se rend compte que les projections en termes de population ou d'accroissement de la population sont nettement en haut de celles de la moyenne que l'on retrouve au Québec.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, on sait également que malgré que la... l'individu produit peut-être moins par année, mais quand même, avec une hausse de la projection de la population, comment est-ce que vous pouvez, à ce moment-là, être sûr que vous avez une capacité résiduelle?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Bien, justement, on a évalué. L'étude de monsieur Boyer nous permet de voir le potentiel de génération en fonction des différents scénarios. Il y a cinq scénarios qui ont été présentés -- je pense qu'on a... on a l'acétate, hein, celui-là, je pense? -- c'est ça, on a cinq scénarios qui ont été présentés pour établir justement la projection que monsieur Marcel Boyer, professeur Marcel Boyer a faite pour déterminer justement les besoins. Donc, Michèle-Odile va vous présenter la... les cinq scénarios.

Donc, le premier scénario, autrement dit, c'est le statu quo, avec une augmentation de la population, donc ça générerait un 0.46 % d'augmentation, mais... Donc, les autres scénarios qui représentent donc une élimination à long terme, qui suit la tendance historique observée, et la population aussi, selon la croissance de la population que vous avez parlé tout à l'heure, donc ça, ça a été évalué aussi. Donc, on peut voir que ça va osciller, selon les cinq scénarios, de... soit que ça passe de -1.82 % à +1.61 %, selon les scénarios qui vont être pris, soit optimistes ou, si vous aimez mieux, négatifs, là, ou -- pessimistes ou optimistes, selon les taux de projections futures de taux de performance des différents programmes de déviation de la matière organique, entre autres.

Donc, ça donne aussi un graphique qui peut donner les besoins en fonction des deux scénarios, là, soit qu'il y avait +38 % jusqu'en 2040, ou -31 % en 2040, dépendamment des actions que les différents gouvernements vont mettre en place pour dévier les déchets. Donc, s'il n'y a rien qui se fait, qu'on reste au statu quo actuel, donc on est à +38 %. D'où la nécessité justement d'amener les différents programmes de recyclage et de valorisation de la matière organique, entre autres.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Donc, vous allez nous déposer ces deux diapos, s'il vous plaît?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui, puis l'étude aussi.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

Est-ce que je peux à ce moment-là demander au MELCC, à madame Dion, l'initiateur nous dit qu'il a besoin d'une marge de manoeuvre justement pour assurer la libre concurrence parmi les différents exploitants du LET, et donc qu'il doit planifier une capacité d'élimination qui doit excéder les besoins du marché en question. Quelle est la position de votre ministère quant à cette demande de marge de manoeuvre là?

... Madame Dion, êtes-vous avec nous?

**M. JEAN-PHILIPPE NAUD :**

Je vais répondre. Jean-Philippe Naud, ministère de l'Environnement.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Naud. Oui.

**M. JEAN-PHILIPPE NAUD :**

Bien, en fait, l'analyse, dans le fond, au niveau de la recevabilité, c'est beaucoup d'aller chercher toutes les données disponibles de justification des besoins. Puis la recevabilité vient d'être faite, maintenant on va tomber dans l'acceptabilité bientôt, les deuxièmes cycles finalement de consultations, puis à l'intérieur de l'acceptabilité, on va pouvoir regarder puis se pencher là-dessus, à savoir quels seraient, si le projet serait autorisé, les tonnages maximums annuels ou capacités totales du site qui pourraient être acceptées, donc ça pourrait être moins que qu'est-ce que l'initiateur a présenté.

Puis concernant la marge de manoeuvre comme telle, pas que ce n'est pas regardé, mais c'est vraiment basé sur le besoin d'enfouissement, en fait, des... de la région, dans le fond, du territoire traditionnellement desservi de l'initiateur. Donc, ce n'est pas un aspect particulièrement, mais c'est un ensemble d'aspects qui est regardé, puis c'est beaucoup plus le besoin, en fait, du territoire desservi que la marge de manoeuvre comme telle, là.

**LE COMMISSAIRE :**

Dans ce contexte, monsieur Naud -- Jean Hébert, là, commissaire -- est-ce que vous regardez aussi la probabilité qu'il y ait des catastrophes naturelles, par exemple, qui génèrent plus de déchets, est-ce que c'est un critère qui est pris en considération?

**M. JEAN-PHILIPPE NAUD :**

Bien, ça peut... c'est regardé, ça a été un peu présenté par les données climatologiques, d'avoir des épisodes un peu plus fréquents d'inondations ou de fortes pluies ou d'événements catastrophes naturelles, donc ça fait partie des adaptations aux changements climatiques présentées, de prendre en compte, en fait, le changement climatique à l'intérieur du projet.

Par contre, traditionnellement, il y a toujours eu des catastrophes, des inondations, puis sur ce point seulement, est-ce qu'on peut dire que les catastrophes, c'est un point valide pour demander

davantage? C'est un facteur parmi tant d'autres, mais, dans le fond, traditionnellement il y en a toujours eu, donc c'est... bien qu'il va y avoir peut-être des catastrophes naturelles de façon plus fréquente, ça ne veut pas dire, dans le fond, que ça va se *répercuter* à des quantités plus grandes non plus, mais ça va être, dans le fond, regardé dans l'étape de l'analyse prochainement.

**LE COMMISSAIRE :**

D'accord, merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'on pourrait avoir la position de Recyc-Québec justement quant à la prise en compte de certaines quantités suite justement à des événements climatiques importants dans le tonnage de demandé?

**M. FRANCIS VERMETTE :**

Alors, oui, Francis Vermette, Recyc-Québec. Écoutez, on ne fait pas d'estimation, nous, de quantité de matières résiduelles qui pourraient être générées suite à des catastrophes naturelles ou autres. Nous, dans notre... dans nos champs de compétences par rapport à l'étude déposée par l'initiateur, on va estimer si sa méthodologie de prédiction -- pas de... d'évaluation du besoin, en tenant compte des diverses mesures de récupération et de recyclage qui sont déjà en place ou à venir, si elles sont recevables, et c'est de cette façon-là qu'on a regardé, nous autres -- qu'on regarde, nous, l'étude d'impact qui a été déposée. On ne fait pas d'estimation au niveau des besoins suite à des catastrophes naturelles.

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais votre position à... au fait que l'initiateur, lui, pourrait en tenir compte, parce que dans sa justification du projet, justement, il parle de plusieurs facteurs, il parlait justement de la crise du recyclage, il parlait justement de... des événements suite aux inondations, qui fait en sorte qu'il y a de plus en plus de matières résiduelles. Quelle est la position de Recyc-Québec face à ces justifications-là qui ont été menées par -- qui ont été demandées par l'initiateur?

**M. FRANCIS VERMETTE :**

Bien, on a mis en place -- on en a mis en place, cette année, beaucoup, là, beaucoup de mesures qui ont été... notamment le plan d'action 2019-2023, sur différentes mesures au niveau des matières résiduelles pour la réduction de matières résiduelles, promotion de la récupération, le recyclage et la gestion des matières organiques, mais c'est pour ça qu'on a demandé des précisions à

l'initiateur, de peaufiner, si on peut dire, sa méthodologie quand est venu le temps de déposer son étude, et puis on a fait nos commentaires par rapport à ça, puis on a jugé que c'était recevable, la méthodologie qu'ils ont prise.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. — Madame Dion, vous vouliez intervenir?

**Mme MIREILLE DION :**

Oui, Madame la présidente. En fait, c'est Marie Dussault de la Direction des matières résiduelles qui aimerait apporter un élément de précision concernant les questions posées.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, allez-y, madame Dussault.

**Mme MARIE DUSSAULT :**

Oui, bonjour, Marie Dussault de la Direction des matières résiduelles. Je voulais juste, parce qu'on parle beaucoup depuis tantôt un petit peu, là, des quantités qui, on l'espère, dans l'avenir vont être détournées de l'élimination, donc si vous me permettez, j'apporterais un petit peu d'éclairage là-dessus.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, allez-y.

**Mme MARIE DUSSAULT :**

Bien entendu, les matières organiques, on le sait, ça correspond présentement grosso modo à 60 % des matières résiduelles éliminées, donc c'est surtout là qu'on a des gains importants à aller chercher, d'où l'existence, depuis déjà plusieurs années -- 2010, en fait -- du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage, le PTMOBC.

Alors, juste pour vous donner un aperçu pour ce qui est de la région qui est actuellement desservie par le lieu de Lachenaie, on a déjà, pour la région de la CMM, la Communauté métropolitaine de Montréal, par rapport au PTMOBC, on a déjà un projet de biométhanisation qui est en exploitation, c'est celui de SÉMECS, MRC de Marguerite-D'Youville, qui a une capacité de 35 000 tonnes. Et on a deux autres projets importants qui ont déjà été approuvés, dans le sens qu'ils ont déjà reçu leur confirmation de financement, qui sont ceux de la Ville de Laval, avec 123 000 tonnes de capacité, et

ceux de biométhanisation et compostage de la Ville de Montréal, pour 99 000 tonnes. Alors, les trois projets sur le territoire de la CMM qui ont déjà été approuvés -- même si les deux derniers, là, Laval et Montréal ne sont pas encore en exploitation -- totalisent deux... plus de 250 000 tonnes de capacité. Et à cela s'ajoutent -- toujours pour le territoire de la CMM -- six autres projets qui ont été déposés et qui sont éligibles, mais pour lesquels on attend encore des détails sur le projet avant d'aller de l'avant avec... compléter l'analyse et octroyer un financement, mais ils sont quand même déjà jugés éligibles, à partir d'un avant-projet qui a été déposé, et ces six projets-là pourraient représenter une capacité additionnelle de 200 000 tonnes. Donc, pour le territoire de la CMM, si tous ces projets-là vont de l'avant, on totaliserait plus de 450 000 tonnes de capacité de traitement de la matière organique. Ça, c'est autant résidentiel que ICI.

Et pour ce qui est des autres -- l'autre partie du territoire qui est traditionnellement desservie par le LET de Lachenaie, on a déjà trois projets approuvés en exploitation, à Brome-Missisquoi, Coaticook et Saint-Hyacinthe, qui totalisent plus de 230 000 tonnes de capacité, et il y a deux autres projets qui sont éligibles, qui pourraient ajouter un autre 95 000 tonnes.

Donc, au total, pour l'ensemble de la région desservie par le LET, il y a une capacité potentielle de détournement qui dépasse, là... qui était de l'ordre de 780 000 tonnes. Bien entendu, ça, c'est une capacité de traitement, encore faut-il que le service de collecte, de récupération soit aussi rendu disponible aux citoyens ainsi qu'aux ICI, et en ce sens-là, on a fait référence tantôt à la nouvelle Stratégie de valorisation des matières organiques qui a été rendue publique en juillet, et, bien entendu, le PTMOBC, le déploiement des services de collecte, autant auprès des municipalités, des citoyens que des ICI, est un des éléments forts de cette stratégie-là, et on envisage justement, par exemple, de revoir les critères de redistribution de la redevance à l'élimination aux municipalités, de façon à les resserrer pour encourager davantage la desserte des citoyens et du territoire en général. Il y aura des mesures plus spécifiques pour les ICI, on le sait que la performance en termes des matières organiques est famélique, alors il y aura vraiment, dans les prochaines années, des efforts de donnés de ce côté-là. Alors, c'est vraiment là qu'on pourrait avoir des gains importants en termes de volume ou de tonnage pour détourner de l'élimination.

Il y a d'autres initiatives, là, certaines personnes les ont mentionnées tantôt, modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective, qui vont se faire selon l'approche de responsabilité élargie des producteurs, pour lesquels les producteurs vont être imputables des résultats, ce qui n'est pas le cas présentement, il n'y a personne qui est imputable des résultats, ni quantitatifs ni qualitatifs, alors on va venir changer, là, la façon de faire les choses. Bien entendu, il y a d'autres mesures, comme les autres programmes de responsabilité élargie des producteurs, qui vont détourner moins de tonnage, on s'entend, mais qui mettent quand même l'épaule à la roue, si je peux m'exprimer ainsi.

Et un autre élément fort de la nouvelle Stratégie de valorisation de matières organiques, qui pourrait aussi aider à détourner des matières, c'est qu'il a été annoncé que la redevance à l'élimination

va quand même être augmentée. On parle de l'augmenter... présentement, les deux redevances, là, la régulière et la supplémentaire totalisent 23,12 \$ la tonne de matières éliminées, et il est déjà annoncé dans cette stratégie-là qu'on va l'augmenter, relativement à court terme, là, on parle d'ici une couple d'années, à 30 \$, et on a aussi annoncé que son augmentation, au lieu d'être basée uniquement sur l'indice des prix à la consommation, va être de l'ordre de 2 \$ par année.

Donc, tout ça mis ensemble, on pense que l'effort qu'on va consentir pour détourner les matières de l'élimination va être quand même assez significatif, mais je pense qu'en termes de tonnage, pour évaluer un peu les besoins par rapport à autoriser un agrandissement, ça va vraiment être les efforts par rapport à la matière organique, là, qui vont faire la différence.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, madame Dussault.

Monsieur Ménard, êtes-vous toujours avec nous?

**M. KAREL MÉNARD :**

Absolument, j'écoute avec intérêt tout ce qui est dit.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, on est content que vous soyez avec nous, hein, ce soir!

**M. KAREL MÉNARD :**

Bien, heureusement que je suis là aussi, hein!

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Vous êtes là aussi demain?

Est-ce que vous avez une dernière question pour nous ce soir, par rapport à la justification, là?

**M. KAREL MÉNARD :**

Mais bien sûr. Oui, je vais... si vous m'en laissez une, je vais... Bien, c'est ça, on a parlé de matériel de recouvrement et...

**LA PRÉSIDENTE :**

On va y revenir, sur les matériaux de recouvrement, d'ailleurs, demain soir, parce que ça fait partie de l'exploitation, là, du site, donc on va... ça fait partie des sujets, là, qui vont être abordés demain soir.

**M. KAREL MÉNARD :**

O.K. Parfait. O.K. Dans ce cas-là, je vais transformer ma question en une question d'éclaircissement concernant ce qui a été dit. Parce que là, je suis un petit peu mélangé concernant le territoire de desserte du site. C'est-à-dire, là, madame Dussault vient de parler que le territoire de desserte, il y a des projets à Cowansville, de... dans le cadre du PTMOBC, qui pourraient amputer du tonnage à Lachenaie. C'est-à-dire, est-ce que le décret, là, qui actuellement gère, si on veut, le... ce lieu d'enfouissement technique définit un territoire de desserte, oui ou non? Parce que, à ma connaissance, c'est le PGMR ou le PMGMR en l'occurrence, mais il n'y a pas de droit de regard sur le PMGMR de la CMM, donc je ne vois pas comment le promoteur peut dire : « On est coincé avec les territoires de desserte. » Est-ce que quelqu'un peut, oui ou non, déterminer, me dire si le décret actuel empêche le promoteur d'aller chercher des matières résiduelles à Sherbrooke -- je dis n'importe quoi -- Trois-Rivières ou même Québec, c'est-à-dire sortir de son territoire naturel, là, qu'il dessert, est-ce que le décret empêche ça actuellement?

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, si je peux demander, je crois que ça va être monsieur Naud, du ministère de l'Environnement, qui va -- bien, madame Dion, vous allez pouvoir... vous êtes la porte-parole.

**M. JEAN-PHILIPPE NAUD :**

Oui, Jean-Philippe Naud.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**M. JEAN-PHILIPPE NAUD :**

En fait, il faudrait faire la vérification pour le dernier décret, en fait, il y a eu la modification de décret, mais le décret antérieur, voir quel territoire qui avait été présenté par le promoteur, à savoir si, par exemple, le projet de Cowansville est à l'intérieur. Il faudrait que je vérifie, je n'ai pas la réponse immédiatement.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Alors, vous allez nous revenir avec une explication de comment peut-être est déterminé justement le territoire desservi puis quels sont les critères que vous, vous utilisez pour l'inscrire dans un... je sais que vous nous avez dit que ça vient de l'initiateur, qui lui...

**M. JEAN-PHILIPPE NAUD :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

... définit ses besoins, puis ensuite vous en faites l'analyse, puis là, ensuite, vous l'inscrivez dans le décret. Là, l'initiateur nous dit : « Bien moi, j'ai un territoire que je suis pris avec. » Donc, est-ce que l'initiateur pourrait faire la démonstration auprès de vous qu'il pourrait desservir un territoire plus élargi, et comment? Parce que là, toujours la phrase que je retrouve dans l'étude d'impact, et je pense qu'on la retrouve même au PR6, à la page 2, où est-ce qu'on nous dit que : « *La future autorisation permette de recevoir les matières résiduelles de partout dans la province* », et que : « *Cette demande vise à ce que soit reconnue la volonté de la CMM de ne pas exercer de droit de regard comme prévu au PMGMR.* » Donc là, on fait un lien entre territoire desservi, PGMR, besoins, et c'est ça, là, qu'on essaie de bien comprendre pour pouvoir mieux évaluer quelle est la justification du projet.

**M. JEAN-PHILIPPE NAUD :**

Oui. Bien, en fait, c'est ça, avec une validation dans le décret antérieur, qu'est-ce qui avait été entré comme territoire desservi comme tel, bien on va être en mesure de pouvoir répondre jusqu'à où va le décret antérieur.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Et est-ce que vous allez être en mesure de répondre à savoir si ce territoire-là peut être étendu?

**M. JEAN-PHILIPPE NAUD :**

Bien, en fait, si le territoire veut s'étendre sous un décret déjà en activité ou en autorisation, il faudra qu'il y ait modification de décret dans ce cas-ci. Donc, par exemple, supposons qu'un décret qui est actuellement autorisé aurait une modification de décret pour élargir le territoire, bien il faudrait qu'ils demandent une modification de décret dans ce cas-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien là, il fait la demande dans son étude d'impact dans le cadre...

**M. JEAN-PHILIPPE NAUD :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

... de ce processus-ci.

**M. JEAN-PHILIPPE NAUD :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, est-ce que ça serait une éventualité que vous allez regarder, suite à la demande de l'initiateur, ici, d'avoir un territoire élargi?

**M. JEAN-PHILIPPE NAUD :**

Bien, en fait, c'est sûr qu'à l'acceptabilité c'est un aspect qu'on va regarder, mais c'est sûr que le besoin d'enfouissement ou le territoire desservi est celui qui est présenté dans l'étude d'impact. Bien qu'il y ait une demande à travers le Québec, la justification du projet est seulement dans, justement, la couronne nord et sud de la CMM. Donc, le territoire desservi devrait autoriser -- devrait être ce territoire-là, en fait.

**Mme CÉLINE REMILI :**

Madame la présidente?

**LA PRÉSIDENTE :**

Je dois avouer que... oui, je... j'ai un petit peu de difficulté. C'est peut-être l'heure tardive, là.

Oui, monsieur Ménard, j'arrive à vous, ça ne sera pas long.

Je suis un petit peu perdue dans votre explication, monsieur Naud, et je vais mettre l'heure de

retard et l'heure tardive en ce moment, là. Donc, si je comprends bien, là, selon votre explication -- puis ensuite je vais vous passer la parole, puis je pense que, monsieur Ménard, puis je pense qu'il y a madame Dion aussi, là, qui voulait intervenir -- si je comprends bien, monsieur Naud, la façon dont vous allez procéder, c'est qu'en ce moment il y a un territoire qui est actuellement desservi, vous allez voir la justification du projet, là, qu'on est... qui est sous étude présentement, et c'est là, là, où est-ce que je ne suis pas capable de faire le lien, ensuite, avec la demande de l'initiateur d'avoir un territoire élargi. Donc, parce que lui, il évalue qu'une fois qu'il va avoir desservi la CMM, il a une capacité résiduelle. Donc, c'est là que j'ai un petit peu de difficulté à comprendre, mais comme je vous dis, je dois vous avouer, là, qu'il est 10 h 45. (*Indiscernable - propos simultanés*), s'il vous plaît.

**M. JEAN-PHILIPPE NAUD :**

Bien, en fait, c'est ça, l'étude d'impact, le projet d'agrandissement actuel...

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**M. JEAN-PHILIPPE NAUD :**

... dans le fond, présente un territoire, qui est de la CMM et hors CMM, qui est traditionnellement desservi, puis dans le fond c'est ce qui est demandé par l'initiateur. Il est vrai qu'il est mentionné que c'est... ils veulent étendre à la grandeur du Québec, mais il faut que la justification du projet ou du besoin d'enfouissement va de soi aussi, là. Donc, c'est sûr que ça va être un point à analyser à l'étape de l'acceptabilité, à savoir si c'est justifié ou pas, en fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

Et monsieur -- madame Dion, est-ce que vous vouliez rajouter, avant que je laisse la parole à monsieur Ménard?

**Mme MIREILLE DION :**

Non, je n'avais aucun élément à apporter.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Ménard, vous avez une question complémentaire?

**M. KAREL MÉNARD :**

Oui, absolument. Moi, ce que je comprends dans tout ça, c'est que le promoteur veut échapper à un éventuel droit de regard que la CMM imposerait, O.K., c'est pour ça qu'il veut tout de suite que le gouvernement l'autorise d'aller au-delà du territoire de la CMM.

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est peut-être (*indiscernable - propos simultanés*), oui.

**M. KAREL MÉNARD :**

Ma question : oui ou non...

**LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y.

**M. KAREL MÉNARD :**

Ma question : est-ce qu'un décret -- et pas juste celui du LET de Terrebonne -- est-ce qu'il y a un décret au Québec qui gère, qui régit un lieu d'enfouissement technique, qui détermine un territoire? C'est-à-dire, à ma connaissance, non, c'est-à-dire je ne sais pas où est-ce qu'on va avec ça, c'est-à-dire...

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

**M. KAREL MÉNARD :**

... le décret est pour un tonnage ou une capacité. Et ma sous-question à ça -- ma deuxième sous-question, si vous permettez -- ça ne dérange pas le promoteur d'aller au-delà du territoire actuellement ou traditionnellement desservi, même s'il va augmenter ses GES produits par le transport? C'est un petit peu...

**LA PRÉSIDENTE :**

Hum hum.

**M. KAREL MÉNARD :**

... contraire à ce qui a été invoqué au début de séance, là, non?

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Alors...

**M. KAREL MÉNARD :**

Il y a moins de tonnage à la CMM, donc il va plus loin chercher des matières résiduelles. Ça le contredit peut-être un peu, non? À moins que je me trompe.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Alors, je vais commencer par monsieur Naud, par rapport à la question : est-ce que dans le décret il y a réellement un territoire desservi, ou est-ce que dans le décret on retrouve seulement qu'un tonnage et un volume autorisés?

**M. JEAN-PHILIPPE NAUD :**

Bien, en fait, dans le décret, le seul emplacement, dans le fond, qu'il est indiqué ou qui fait foi du territoire desservi, c'est la condition 1 du décret. Par contre, dans les conditions de décret comme telles, là il peut y avoir des limitations tant aux quantités de tonnage annuelles maximales ou un volume peut-être maximal qui peut être autorisé.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. O.K. Bon, il va falloir qu'on regarde ça à tête reposée. Je vous remercie, monsieur Naud.

Monsieur Viau, je vais vous laisser la parole, est-ce qu'il y a quelque chose que vous vouliez rajouter sur ce sujet-là?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Bien, comme j'expliquais tout à l'heure, les municipalités qui nous ont demandé de pouvoir soumissionner, c'était des municipalités qui sont quand même à... tout près du site, quand même adjacentes, elles sont plus à l'est, qui ont demandé simplement d'avoir une option supplémentaire pour avoir une compétition de prix. C'est encore moins loin que plusieurs endroits qui sont sur l'île de Montréal, par exemple. Ce n'est pas en contradiction avec les gaz à effet de serre, là, pas du tout.

C'est une question de compétitivité, tout simplement, là, que... c'est une demande de villes, de municipalités.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Peut-être une dernière question...

Monsieur Hébert, est-ce que vous aviez une question?

**LE COMMISSAIRE :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y.

**LE COMMISSAIRE :**

Jean Hébert. J'aurais une question pour l'initiateur. Monsieur Viau, vous... dans l'étude d'impact, vous mettez souvent en... le scénario de faire le projet d'agrandissement en comparaison avec le scénario d'aller enfouir les déchets ailleurs, là.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Hum hum.

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, c'est souvent un argumentaire que vous développez, sur la base de l'hypothèse qu'effectivement il y aura plus de déchets à enfouir, là, parce que la population va augmenter, malgré les efforts qui sont faits en matière de recyclage et autres. Est-ce que vous auriez pu aussi prendre d'autres scénarios alternatifs, là, sur votre propre site, plutôt que d'aller ouvrir une nouvelle section, de considérer, par exemple, le compactage ailleurs sur le site ou d'autres projets que vous... dont vous faites mention dans l'étude d'impact, mais sans les spécifier, aussi, est-ce qu'il y aurait probablement d'autres scénarios qui auraient pu être mis en comparaison avec celui d'ouvrir la section sud-ouest, là, secteur nord?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

O.K. Bien écoutez, là, en ce moment, la continuité des opérations du secteur nord, c'est la chose logique à faire, c'est toujours le même projet. Je voudrais quand même signifier que c'est quand même la quatrième fois -- la troisième fois qu'on vous présente le même projet, exactement le même projet, donc on continue tout simplement à l'élaboration des... tout simplement de la séquence d'enfouissement de cette section-là.

Pour les autres sections sur le site, comme j'ai dit tout à l'heure, sur le site actuel où est-ce qu'il y a eu des opérations dans le passé, il y a un potentiel d'agrandissement, mais ces projets-là ne sont pas évalués encore jusqu'en ce moment, parce que le projet déposé actuellement correspond à un horizon, ce que normalement le gouvernement donne comme autorisation. Il ne donne pas des autorisations de 25 ans, ce qui est très rare, souvent il donne ça à des municipalités, mais rarement aux entreprises privées. Donc, notre projet cadre dans celui-là aussi.

Et quand on parle de justification du projet, comme on vient de parler tout à l'heure, ce n'est pas la première fois qu'on présente un projet. La grande difficulté que l'on a, on présente toujours les demandes de nos projets en fonction des PGMR qui sont déjà passés, qui sont déjà en arrière de nous, et ils nous amènent tout le temps le potentiel de dévier les matières, ce qui est des bonnes nouvelles, mais ce qu'on voit dans... ce n'est pas toujours fait, ça fait que c'est ça que l'étude de monsieur Boyer présente. Donc, oui, il peut y avoir une augmentation si on ne fait rien, c'est ce qui avait été présenté, mais si on permet d'amener des différents procédés ou même de centres de tri ou l'amélioration de différents traitements pour permettre d'avoir une réduction, on avait tantôt, je crois que c'était 31 % de réduction en 2040. Donc, il y a une fourchette de jeu là-dedans, et puis pour nous, bien on voit des opportunités maintenant, que l'on peut maintenant demander à ce qu'il y ait de la qualité au recyclage, là, maintenant, nous on peut rentrer maintenant dans ce système-là de centres de tri.

On a même acquis dernièrement un centre de tri à Montréal, qui va nous permettre de rentrer dans ce marché-là, parce que oui, on fait du tri ailleurs dans la compagnie, mais au Québec, ce n'était pas possible, de la façon dans lequel les usines étaient opérées. Donc là, maintenant, ça nous permet d'avoir... il y a une opportunité, il y a une vue optimiste, je crois, dans la gestion des matières résiduelles, dans lequel on peut aller maintenant dans le recyclage, qui semble maintenant... comme la Chine a restreint son marché, bien là, maintenant -- elle est plus exigeante, en fait -- permet maintenant d'aller de l'avant puis de mettre quelque chose, nous, qui va être valorisable.

**LE COMMISSAIRE :**

Alors, merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

J'ai deux petites dernières questions, probablement pour vous. Dans la justification, vous indiquez que, suite aux changements climatiques, les inondations de 2017 et 2019, donc il y a un... il faut tenir compte, là, de ces événements-là et de leur possibilité qu'ils puissent se reproduire dans le futur. Or, quand je regarde votre figure 4, qui décrit les quantités annuelles actuelles et projetées de matières résiduelles de 2007 à 2030, on voit qu'il y a une augmentation... qu'il y a eu certaines augmentations, là, de 2018 à 2019, mais je regarde les événements, là, qu'on a connus en termes d'inondations, et les quantités ont diminué entre 2016 et 2018, alors qu'on a eu l'inondation en 2017. Comment est-ce que vous pouvez expliquer ça?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Écoutez, la... pour nous, le décret qu'on a eu, l'année passée, il a fallu détourner les tonnes justement à cause de l'inondation, justement. Nous, il a fallu envoyer les tonnes à l'extérieur parce qu'on atteignait notre maximum en juillet 2018. Donc là, il a fallu dévier. Donc, ça rentre en compte. C'est sûr quand les événements... dépendamment où ça se passe, naturellement, puis où les déchets vont être acheminés, bien c'est... comme nous, c'était dans notre région principalement, surtout l'année passée.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

2019, c'est ça, 2019, qui a durement impacté...

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça, on le voit que ça augmente, mais c'est pour celle de 2017, on voit plutôt une diminution, donc c'est parce que vous les avez envoyées à l'extérieur de votre site?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Pas nécessairement, souvent ça va... parce que justement on a une capacité maximale, c'est sûr qu'on ne peut pas dépasser. Donc nous, si on applique, on va en soumission pour avoir des tonnes, il faut s'assurer qu'on ait l'espace, sinon on est à la merci de nos compétiteurs pour leur envoyer les tonnes. L'année passée, ça a été le cas dans lequel on a dû faire face, donc il a fallu payer à gros prix nos compétiteurs pour recevoir les tonnes que nous devons recevoir.

**LA PRÉSIDENTE :**

Puis est-ce que vous êtes en mesure de mesurer ou de déterminer les quantités réelles des matières résiduelles enfouies suite à ces inondations?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Il faudrait voir, mais je pense que oui, mais on pourrait regarder, je pourrais vous revenir demain pour voir si on est capable d'en sortir une quantité.

**LA PRÉSIDENTE :**

Et puis peut-être... maintenant, on est en une période de COVID, quel va avoir l'impact de la COVID sur l'influence de la génération de matières résiduelles?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Dans ce qu'on peut voir, là, en ce moment, la tendance, les déchets domestiques provenant des villes, des municipalités, les citoyens, vraiment il y a une recrudescence, il y a une augmentation incroyable de la production de déchets chez les gens, à tel point que, pour donner un exemple, par exemple un camion pouvait se remplir en deux heures, deux heures et demie, là ça va lui prendre moins que 35 minutes se remplir. Donc, la pression est excessivement forte pour les compagnies de collecte qui doivent venir ici. Donc, au niveau déchets résidentiels, on a vu quand même une certaine croissance. On peut voir un peu partout que tout le monde font des rénovations. On le voit même ici, à la déchetterie, les gens... il a fallu même faire une séquence d'horaire pour éviter justement qu'il y ait trop de contacts entre les gens, parce que justement... il faut prendre des rendez-vous, parce que les gens font plein de rénovations, et puis ils viennent remplir notre déchetterie, ici. Ça fait que c'est...

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais est-ce qu'il y a d'autres secteurs où est-ce qu'il y a eu une diminution?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Bien, on a vu les ICI avoir une tendance à la diminution, mais on voit vraiment maintenant qu'il y a une reprise, donc là, on ne semble pas y avoir une diminution à moyen et long termes.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Est-ce que je pourrais faire réagir monsieur de Recyc-Québec, monsieur Vermette, je crois,

de Recyc-Québec?

**M. FRANCIS VERMETTE :**

À ce niveau, au niveau des impacts de la COVID?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**M. FRANCIS VERMETTE :**

Bien, effectivement, ce qu'on a vu aussi, c'est que les centres de tri de la collecte sélective nous ont indiqué qu'il y avait eu des quantités importantes de matières qui leur auraient été acheminées dans les... dès le début du confinement, au mois de mars, et puis ce qu'on a su également, aussi, c'est qu'au niveau, je dirais, dans le deuxième trimestre, là, avril, mai, juin, il y a peut-être eu une diminution des résidus de construction, rénovation, démolition, parce qu'il y a eu une certaine baisse des chantiers, mais ce n'est pas une... c'est des indications qu'on obtenait, disons, à gauche et à droite, là, on n'a pas vraiment vérifié, mais depuis ce temps-là, avec la reprise de la construction, que cet effet-là était... s'était atténué. C'est à peu près les seules informations qu'on a pour l'instant, par rapport à l'effet de la COVID à court terme, parce qu'on n'a pas de données nécessairement... on n'a pas de données en temps réel, sauf dans le cas des centres de tri de la collecte sélective, mais on a certaines données avec six mois de retard, on a remarqué une hausse des quantités.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.

Monsieur Viau, vous avez mentionné quelque chose tantôt, puis je n'ai pas été assez vite pour vous le demander, vous avez dit que vous avez dû dévier certaines quantités suite aux inondations de 2019, est-ce que vous avez un chiffre pour ces quantités déviées?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui, on pourrait vous... oui, on pourrait vous le trouver, ça, oui. Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous pourrez le trouver?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bon, je vous remercie. — Monsieur Hébert, avez-vous d'autres questions? Ça va aller?

Monsieur Ménard, on vous revoit... je vous remercie beaucoup pour votre participation de ce soir, on vous revoit demain, j'imagine?

**M. KAREL MÉNARD :**

J'imagine aussi, alors, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il y a un complément d'information de la part d'un ministère ou de l'initiateur à fournir?

---

**MOT DE LA FIN**

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vous remercie d'avoir été parmi nous ce soir, puis je vous remercie sincèrement, là, suite à nos difficultés qu'on a connues au départ, qui n'étaient pas de notre ressort, mais je vous remercie beaucoup de votre patience, parce qu'il y en a certains -- dont vous, monsieur Ménard, vous étiez en ligne depuis 7 h ce soir -- et beaucoup de personnes-ressources également, ça a pris un certain temps avant de ravoir tout le monde autour de notre table virtuelle, donc on vous remercie sincèrement. C'est sûr que ça a eu un petit effet, je pense, sur... mais demain, on va bien se reprendre.

Alors, nous allons mettre fin à la séance de ce soir, et je vous invite à participer à la séance de demain après-midi, à compter de 13 h 30, durant laquelle nous allons aborder les émissions de gaz à effet de serre et les changements climatiques en lien avec le projet, ainsi que les effets sur la santé, la qualité de l'air et de l'eau, pour poursuivre en soirée avec la gestion et l'exploitation du projet -- odeurs, bruit émis, circulation, et caetera -- et l'intégration du projet dans son milieu d'insertion et la fermeture du site. Je rappelle également, pour ceux qui n'ont -- bien là, ça ne s'applique pas, il n'y a personne qui n'a pas passé ce soir au registre, mais on espère que vous allez être parmi nous demain. Et la séance a été diffusée sur Internet et peut être vue en différé. Alors, sur ce, bonne soirée et à demain, à 13 h 30.

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE À 23 H**

**SÉANCE AJOURNÉE AU 29 SEPTEMBRE 2020, À 13 H 30**

---

Je, soussignée, ISABELLE GOYETTE, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via visioconférence, le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,

Isabelle Goyette  
Isabelle Goyette, s.o.